

Réforme du cycle secondaire
Sadaoui revoit sa copie

PAGE 5

ÉQUIPE NATIONALE
Les trois grands chantiers de Hemdani

PAGE 13



ÉDITO

LE COFFRE ET LA FRONTIÈRE

Par S. Méhalla

Alger a rompu.
Après des années d'une relation empoisonnée avec Abou Dhabi, la diplomatie des précautions s'efface devant celle des lignes rouges. Derrière cette rupture se joue pourtant davantage qu'une brouille entre deux capitales. Au même moment, des Su-30 algériens se posent au Niger. Deux événements, une seule phrase adressée au monde : l'Algérie ne regardera plus les autres organiser son voisinage stratégique à sa place. Il était temps.
Depuis des années, Alger et Abou Dhabi entretenaient cette variété supérieure de relations diplomatiques où l'on conserve les ambassadeurs essentiellement pour disposer de quelqu'un à convoquer. On se saluait. On se recevait. On publiait des communiqués sur les «liens fraternels». Bref, tout allait parfaitement bien, à ceci près que presque tout allait mal.
Alger a rompu.
Le geste est considérable parce que le contentieux l'était devenu. Dans la lecture algérienne, Abou Dhabi avait progressivement cessé d'être un partenaire turbulent pour devenir un acteur intervenant dans des espaces touchant directement aux intérêts vitaux du pays. Le MAK constituait une ligne rouge. Le rapprochement stratégique avec Rabat en constituait une autre. L'installation du sioniste dans l'équation militaire maghrébine en ajoutait une troisième.
Puis vint le Sahel.
À force de lignes rouges, il fallait bien finir par sortir le crayon. Alger l'a fait.
Mais réduire cette rupture à une addition de querelles serait manquer l'essentiel. Quelque chose a changé dans la tête de l'État algérien. Pendant longtemps, l'Algérie observa les ambitions émiraties avec ce mélange de méfiance et de patience que les vieux pays réservent parfois aux puissances pressées. Abou Dhabi, elle, avait découvert une merveilleuse invention, la géopolitique de la carte bancaire. Un port ici. Un investissement là. Une coopération militaire ailleurs. Des réseaux, des alliances, des technologies, des partenaires. Du Golfe à la Corne de l'Afrique, de la Méditerranée au Sahel, le chéquier voyage beaucoup. Il finit quelquefois par se prendre pour une boussole.
Le problème est qu'en descendant vers le Sahel, cette boussole est entrée dans une géographie où Alger ne se considère pas comme locataire. Et c'est ici que surgissent quatre avions.
Quatre Su-30 algériens au Niger. À première vue, aucun rapport avec la rupture diplomatique. À première vue seulement. Ces Sukhoïs racontent exactement la même histoire.
Durant six décennies, une constante presque sacrée gouvernait la pensée stratégique algérienne. L'ANP défend le territoire national et la puissance algérienne s'arrête à la frontière.

Suite en page 3

CRÉSUS
QUOTIDIEN
www.cresus.dz In medio stat virtus

ALGER-ABOU DHABI LA RUPTURE

PAGES 2 et 3



Après avoir épuisé les voies diplomatiques, Alger décide de rompre officiellement ses relations avec les Émirats arabes unis.

- Alger rompt ses relations avec Abou Dhabi : **La fin de la patience diplomatique**
- Souveraineté nationale : **Les partis politiquistes font bloc**
- Ammar Belani dévoile les dossiers d'Abou Dhabi : **L'Algérie refuse toute tutelle étrangère**

Elections locales
L'Anie poursuit ses consultations

PAGE 4



Foncier économique et investissements
Sifi Ghrieb exige un état des lieux précis

PAGE 6



Algérie-Mali
Le pari d'un nouveau départ

PAGE 16



CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Samedi 12 Septembre 2026 ■ 11^{ème} année n°2245 ■ Prix 20 DA

ALGER-ABU DHABI

LA RUPTURE

Après avoir épuisé les voies diplomatiques, Alger décide de rompre officiellement ses relations avec les Émirats arabes unis.

L'Algérie a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis (EAU), mettant ainsi un terme à plusieurs mois de tensions croissantes entre les deux pays. La décision, annoncée jeudi par le ministère des Affaires étrangères, intervient après une série d'«agissements provocateurs ou hostiles» attribués à Abou Dhabi, auxquels Alger affirme avoir répondu jusqu'ici avec retenue et par la voie diplomatique. Dans son communiqué, la diplomatie algérienne affirme avoir fait preuve d'une «grande retenue» et d'un «sens élevé des responsabilités», tout en multipliant les démarches destinées à attirer l'attention des autorités émiraties sur les conséquences de leur comportement. Alger assure les avoir averties à plusieurs reprises du caractère «regrettable et injustifiable» de certains de leurs agissements. Cette approche n'a toutefois pas permis de désamorcer la crise. Selon la même source, les Émirats ont persisté dans leurs agissements, lesquels auraient désormais atteint «les limites de ce qui est admissible ou tolérable» dans les relations entre deux États souverains. Pour Alger, le seuil de tolérance a donc été franchi. Après avoir épuisé, selon ses termes, «toutes les voies permettant de préserver les relations bilatérales», le gouvernement a décidé de passer à l'acte et de rompre officiellement les relations diplomatiques avec Abou Dhabi. La décision a été notifiée le jour même à



l'ambassadeur des Émirats arabes unis à Alger. Reçu au siège du ministère des Affaires étrangères, le diplomate s'est vu signifier la mesure et accorder un délai de 48 heures pour s'y conformer.

LE CIEL ALGÉRIEN FERMÉ AUX AÉRONEFS ÉMIRATIS

La rupture diplomatique s'est rapidement traduite par une mesure dans le secteur aérien. Le ministère de la Défense nationale a annoncé la fermeture de l'espace aérien algérien, à compter du vendredi 11 septembre à 00 h 00, à l'ensemble des aéronefs civils et militaires immatriculés aux Émirats arabes unis, en provenance ou à destination de ce pays. Une exception est néanmoins maintenue pour les vols commerciaux civils émiratis

desservant l'aéroport international Houari-Boumediène d'Alger. Ces liaisons seront autorisées jusqu'à la fin de l'année 2026, date d'expiration du contrat en vigueur. Cette nouvelle mesure intervient après une première décision prise par Alger le 7 février dernier, lorsque l'Algérie avait annoncé la dénonciation de la convention relative aux services aériens avec les Émirats arabes unis. Signé à Abou Dhabi le 13 mai 2013 et ratifié en 2014, cet accord avait été dénoncé conformément à son article 22. Celui-ci prévoit notamment que toute dénonciation de la convention doit être notifiée par voie diplomatique à l'autre partie et portée simultanément à la connaissance du secrétaire général de

l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

ABOU DHABI MAINTIENT L'ILLUSION

La réaction des Émirats arabes unis ne s'est pas fait attendre. Abou Dhabi a exprimé son «regret» après la décision algérienne, tout en réaffirmant son attachement au développement de relations avec l'ensemble des États et à la promotion de la coopération et des intérêts communs. Le ministère émirati des Affaires étrangères a surtout exprimé l'espoir que la rupture décidée par Alger puisse rester «temporaire», mettant en avant la nécessité de préserver les liens qu'il qualifie de fraternels entre les deux peuples. Dans sa réaction, Abou Dhabi insiste également sur les «liens historiques et humains unissant les populations algérienne et émiratie». Il évoque notamment la communauté algérienne vivant aux Émirats ainsi que les visiteurs algériens, tout en affirmant souhaiter «préserver et renforcer ces relations». Ainsi s'achève le processus de dégradation des relations algéro-émiraties, désormais marquées par une rupture diplomatique officiellement notifiée. Au-delà de la mesure politique, la fermeture de l'espace aérien et la fin progressive des dispositifs de coopération existants donnent à cette crise une dimension concrète, dont les effets pourraient se faire sentir au cours des prochains mois.

Assia M.

SOUVERAINÉTÉ NATIONALE Les partis politiques font bloc

La décision de l'Algérie de rompre ses relations diplomatiques avec les Emirats arabes unis a suscité une large vague de soutien parmi les partis politiques et organisations nationales. Les différentes réactions convergent pour qualifier cette mesure de décision souveraine, prise, selon eux, dans le souci de préserver la sécurité nationale, la souveraineté et les intérêts supérieurs du pays. Le Tajamou Amel El-Djazaïr (TAJ) a ainsi exprimé son «plein appui» à la décision d'Alger, estimant qu'elle intervient après l'épuisement des différentes voies destinées à préserver les relations bilatérales. Le parti accuse les Emirats de s'être impliqués dans des «complots» susceptibles, selon lui, d'avoir des conséquences sur la souveraineté et la sécurité de l'Algérie. Pour le TAJ, la rupture constitue une décision «souveraine par excellence», arrêtée après une évaluation approfondie de l'évolution des relations entre les deux pays. Le parti estime que les démarches entreprises auparavant avaient notamment pour objectif de permettre à la partie émiratie de revenir sur ses positions.

UN FRONT POLITIQUE AUTOUR DE LA SOUVERAINÉTÉ

Le Mouvement El-Bina a, pour sa part, réaffirmé son soutien à la décision ainsi qu'à l'ensemble des mesures souveraines relatives à la défense des intérêts vitaux de la nation. Le parti a particulièrement insisté sur les questions liées à la défense, à la sécurité et à la politique étrangère. Même position du côté du Parti de la liberté et de la justice (PLJ), qui a apporté son «soutien total» à la rupture diplomatique. La formation considère cette décision comme une mesure



«souveraine et décisive», dictée par la nécessité de protéger la sécurité nationale et de préserver l'indépendance de la décision algérienne. Le Parti El Karama a également salué une décision qu'il qualifie de «souveraine», réaffirmant son soutien aux autorités dans toutes les mesures visant à préserver la souveraineté, la sécurité nationale et les intérêts suprêmes de l'Algérie. Le parti a, à cette occasion, rappelé que la souveraineté nationale et la sécurité du pays constituent des principes non négociables. L'Alliance nationale républicaine (ANR) s'est, elle aussi, félicitée de la décision d'Alger, exprimant son soutien à la position de l'Etat et aux mesures prises pour défendre les intérêts nationaux et préserver la souveraineté et la dignité du pays.

LE PT APPROUVE

La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a apporté son soutien à la décision de l'Algérie de rompre ses relations diplomatiques avec les Emirats arabes unis, rappelant que son

parti alertait depuis plus de 16 ans sur les risques liés, selon elle, à la présence émiratie en Algérie. Elle a notamment évoqué le dossier des ports d'Alger, affirmant que le PT s'était opposé à l'octroi d'une participation de 50% à des intérêts émiratis et avait œuvré à l'annulation de cette décision. Elle a également cité la Société nationale des tabacs et allumettes (SNTA), contestant la cession de 60% de son capital et rappelant son importance pour le Trésor public. Hanoune a indiqué avoir évoqué ces questions avec le président Abdelmadjid Tebboune, notamment les risques qu'elle associe à une instrumentalisation de la présence émiratie pour «semer la fitna». Elle a également cité le complexe sidérurgique d'El Hadjar. Sur le plan régional, elle a accusé Abou Dhabi de contribuer à la déstabilisation du Moyen-Orient et dénoncé sa proximité avec «l'entité sioniste». Elle a enfin jugé la rupture «correcte», estimant qu'elle répond aux impératifs de sécurité nationale et aux intérêts supérieurs de l'Algérie.

UNE «DÉCISION SOUVERAINE»

Le Rassemblement national démocratique (RND) a exprimé son «plein soutien» à la décision de l'Algérie de rompre ses relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis, estimant que celle-ci intervient après l'épuisement de toutes les démarches visant à préserver les relations bilatérales. Le parti dénonce la persistance d'«agissements provocateurs et hostiles» malgré les avertissements adressés par Alger. Le RND réaffirme que la souveraineté nationale, la dignité de l'État et les intérêts supérieurs de l'Algérie constituent des «lignes rouges» et réitère sa confiance dans les institutions de l'État ainsi que son soutien à toute décision destinée à préserver la sécurité nationale et les intérêts du pays.

SOUTIEN SANS RÉSERVE

Le Parti du Front de libération nationale (FLN) a apporté son «soutien absolu» et son «entière adhésion» à la décision du gouvernement de mettre fin aux relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis. Le parti considère cette mesure comme une «décision souveraine et ferme», dictée par la nécessité de préserver les intérêts supérieurs de l'Algérie, en réaction à la poursuite de comportements qu'il qualifie de «provocateurs et hostiles» visant l'intégrité du territoire national. Dans ce contexte, le FLN appelle l'ensemble des forces vives du pays à renforcer la cohésion nationale, à consolider le front intérieur et à resserrer les rangs autour des institutions de l'État et de l'Armée, afin de faire échec aux «intrigues et conspirations» et de préserver la souveraineté ainsi que la liberté de décision de l'Algérie.

A. M.

ÉDITO

LE COFFRE ET LA FRONTIÈRE

Suite de page UNE

Doctrine noble.
La Libye en révéla cruellement la faiblesse.
L'Algérie n'entra pas dans la guerre libyenne.
La guerre libyenne, elle, entra dans l'espace stratégique algérien.
Armes, trafics, terrorisme, effondrement sahélien. La géographie venait d'administrer son cours magistral.
Quinze ans plus tard, les Sukhoïs de Niamey semblent en tirer la conclusion. Désormais, défendre l'Algérie pourrait commencer avant l'Algérie.
Voilà le véritable séisme.
La rupture avec Abou Dhabi en devient presque la traduction diplomatique et Niamey la traduction militaire.
Aux puissances qui avancent leurs intérêts autour d'elle, Alger ne répond plus seulement par des protestations. Elle occupe son espace.
Elle noue ses alliances.
Elle projette ses moyens.
Elle rappelle surtout une évidence que l'argent moderne oublie volontiers, toutes les puissances ne possèdent pas la même monnaie.
Les Émirats ont les fonds souverains. L'Algérie possède 2,4 millions de kilomètres carrés, une armée considérable, une façade méditerranéenne, une profondeur sahélienne, des ressources énergétiques et 64 années d'une souveraineté dont elle demeure maladivement jalouse.
Chacun son capital.
Il ne s'agit donc pas de savoir qui est le plus riche.
Il s'agit de comprendre qui est chez lui. Abou Dhabi pourra continuer à investir, intriguer, négocier, rayonner et jouer sa remarquable partie de puissance.
Mais Alger vient de retourner l'échiquier. Et quatre Sukhoïs posés à Niamey ont ajouté, dans cette langue que les chancelleries comprennent admirablement, la note de bas de page. On peut arriver au Sahel avec un chéquier.
L'Algérie, elle, n'a pas besoin d'y arriver. Elle y était déjà.

S. M.

ALGER ROMPT SES RELATIONS AVEC ABOU DHABI
La fin de la patience diplomatique

Après plusieurs années de tensions croissantes, l'Algérie a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis. Une décision qui dépasse largement le cadre d'un différend bilatéral et révèle une confrontation plus profonde autour des équilibres stratégiques du Maghreb et du Sahel.



Il est des ruptures diplomatiques qui surviennent brutalement, à la suite d'un événement déclencheur. D'autres apparaissent, avec le recul, comme l'aboutissement d'une accumulation progressive de tensions. La décision annoncée, jeudi dernier, par l'Algérie de rompre ses relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis semble relever de cette seconde catégorie. Depuis plusieurs années, Alger multiplie les signaux d'alerte, privilégiant le dialogue et les démarches graduelles afin de préserver les relations bilatérales. La rupture apparaît ainsi moins comme une réaction ponctuelle que comme l'aboutissement d'une dégradation progressive. Le message algérien est désormais clair : certaines lignes auraient été franchies. Au-delà des différends bilatéraux, cette décision traduit surtout une évolution de la perception algérienne du rôle et de l'influence des Émirats arabes unis dans son environnement régional. En Libye, au Soudan, au Sahel ou encore en Afrique du Nord, Alger et Abou Dhabi défendent depuis longtemps des approches divergentes. Ces désaccords ne suffisaient toutefois pas, à eux seuls, à provoquer une

rupture. Ce qui semble avoir changé, c'est la perception, par Alger, de l'ampleur et des implications de l'influence émiratie. Certaines initiatives d'Abou Dhabi seraient désormais perçues non plus comme de simples choix de politique étrangère, mais comme les composantes d'une stratégie régionale susceptible d'affecter directement ou indirectement les intérêts algériens.

LE POUVOIR DE L'ARGENT

Les Émirats arabes unis disposent aujourd'hui d'une puissance financière, économique et diplomatique qui leur permet d'étendre leur influence dans de nombreux espaces stratégiques. À travers leurs investissements, leurs partenariats et leurs réseaux politiques et sécuritaires, Abou Dhabi s'est progressivement affirmé comme un acteur régional de premier plan. Pour Alger, l'enjeu n'est pas de contester à un État le droit de défendre ses intérêts, mais d'interroger les méthodes employées et leurs effets sur les équilibres régionaux. Dans les États fragilisés, la frontière entre investissement, influence et intervention peut, en effet, devenir ténue. C'est cette évolution qui semble préoccuper

l'Algérie. Lorsque des leviers économiques, politiques ou sécuritaires sont mobilisés dans son environnement immédiat, ils peuvent être perçus non plus comme de simples instruments d'influence, mais comme des facteurs susceptibles de modifier les équilibres stratégiques régionaux.

UNE DÉGRADATION PROGRESSIVE DES RELATIONS

La rupture annoncée jeudi ne semble pas liée à un événement isolé. Elle intervient au terme de plusieurs années de tensions croissantes entre Alger et Abou Dhabi. Depuis 2024, plusieurs signaux ont traduit les préoccupations algériennes face à certaines activités régionales attribuées aux Émirats. Le Haut-Conseil de sécurité avait alors évoqué des «actes hostiles» provenant d'un État arabe. En février 2026, Alger avait également engagé des procédures visant à mettre fin à l'accord relatif aux services aériens avec les Émirats. Pris séparément, ces épisodes pouvaient encore apparaître comme des mesures de pression ou des avertissements diplomatiques. Pris dans leur ensemble, ils témoignent d'une dégradation progressive des relations bilatérales, jusqu'à la rupture diplomatique annoncée le 10 septembre.

LA SÉCURITÉ NATIONALE AU CŒUR DE LA DÉCISION

La décision de l'Algérie s'inscrit dans une doctrine de sécurité nationale fondée sur la préservation de la stabilité de son environnement stratégique. En raison de ses longues frontières avec le Sahel, Alger accorde une importance particulière aux évolutions politiques, militaires et sécuritaires de cette région. Toute initiative extérieure susceptible de modifier les équilibres dans son voisinage immédiat peut ainsi être perçue comme une atteinte à ses intérêts nationaux. La rupture avec les Émirats arabes unis apparaît dès lors comme l'aboutissement de tensions croissantes plutôt que comme un épisode isolé. Elle traduit la volonté d'Alger de défendre plus fermement ses intérêts et d'adresser un message aux acteurs du Maghreb et du Sahel : l'Algérie entend préserver ses équilibres sécuritaires et limiter toute influence extérieure susceptible de les remettre en cause. Au-delà du différend bilatéral, l'enjeu réside donc dans la recomposition des rapports de force au Maghreb et au Sahel.

Smail Rouha

AMMAR BELANI DÉVOILE LES DOSSIERS D'ABOU DHABI
L'Algérie refuse toute tutelle étrangère

La rupture des relations diplomatiques entre l'Algérie et les Émirats arabes unis, entrée en vigueur le 10 septembre 2026, marque l'aboutissement de plusieurs années de tensions entre les deux pays. Dans une analyse particulièrement virulente, le diplomate algérien Ammar Belani identifie cinq principaux points de friction : l'ingérence présumée dans les affaires intérieures algériennes, le rapprochement entre les Émirats, le Maroc et Israël, la concurrence d'influence au Sahel, l'accueil de personnes recherchées par la justice algérienne et les controverses autour de certains investissements émiratis. Alger reproche notamment à Abou Dhabi son soutien pré-

sumé au MAK, ainsi que la protection accordée à des personnes recherchées dans des affaires financières. Ces accusations relèvent de la position algérienne et ne constituent pas, à elles seules, des faits judiciairement établis au niveau international. Autre source majeure de tension : le rapprochement stratégique entre Abou Dhabi, Rabat et Tel-Aviv. La coopération militaire et sécuritaire maroco-israélienne, ainsi que le soutien émirati à la position marocaine sur le Sahara occidental, sont perçus à Alger comme une évolution défavorable à ses intérêts stratégiques. Le Sahel constitue également un terrain de rivalité. L'Algérie

entend préserver son influence dans cette région et protéger ses projets stratégiques liés à l'énergie, aux transports et aux télécommunications, alors qu'elle soupçonne les Émirats de chercher à renforcer leur propre réseau d'influence régional. Sur le plan économique, Alger veut également revoir ses rapports avec les investissements étrangers. Les autorités semblent désormais privilégier les projets créateurs d'emplois, de production locale et de transfert technologique, plutôt que les investissements susceptibles d'être perçus comme des instruments d'influence. La présence de groupes émiratis, notamment dans la

logistique, pourrait ainsi faire l'objet d'un examen accru. La rupture diplomatique n'entraîne toutefois pas automatiquement l'annulation des contrats ou la confiscation des actifs : chaque mesure économique devrait être prise séparément selon le droit applicable. La décision du 10 septembre constitue donc bien plus qu'une simple crise diplomatique. Elle traduit la volonté d'Alger de lier désormais coopération économique, sécurité nationale et souveraineté politique. Le message d'Ammar Belani est sans équivoque : l'argent ne donne à aucun État le droit d'exercer une tutelle sur un pays souverain.

ELECTIONS LOCALES

L'Anie poursuit ses consultations

Les modalités du scrutin, les candidatures et les conditions de dépôt des listes ont été au centre des entretiens.

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Saïd Arrous, a entamé une série de consultations avec les responsables des partis politiques en prévision des élections locales, fixées au 28 novembre 2026. Organisées conformément à un calendrier établi par l'Anie, ces rencontres portent principalement sur l'aspect organisationnel du prochain scrutin et les conditions de préparation et de déroulement de l'opération électorale.

Le 9 septembre, Saïd Arrous a reçu le secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benmbarek, le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Monder Bouden, le président du Front El Moustakbal, Fateh Boutbig, ainsi que le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani Cherif.

Les consultations se sont poursuivies le lendemain avec le président du parti Voix du peuple, Lamine Osmani, le président du Mouvement El Bina, Abdelkader

Bengrina, et le premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche.

Selon les éléments communiqués par l'Anie, ces échanges ont permis d'aborder les différentes étapes de préparation des élections locales, mais également plusieurs questions réglementaires et pratiques liées notamment à la constitution et au dépôt des listes de candidature.

LES PARTIS SALUENT L'OUVERTURE DU DIALOGUE

Les responsables politiques ont, dans leur majorité, salué l'initiative de l'Anie d'ouvrir un dialogue avec les partis à l'approche du scrutin du 28 novembre.

Au FLN, Fayçal Guemaz a qualifié cette démarche de «signal positif» et assuré que son parti accompagnerait l'Autorité électorale. Il a indiqué que les candidats du parti avaient commencé à déposer leurs dossiers pour les élections des assemblées populaires communales et de wilaya, précisant que le FLN n'était pas soumis à la collecte des signatures



dans la majorité des circonscriptions où il dispose déjà d'une représentation.

Le PT a également favorablement accueilli ces consultations. Ramdane Taazibt a indiqué que ses candidats avaient commencé à retirer les formulaires nécessaires à la collecte des signatures dans plusieurs wilayas, tout en signalant leur indisponibilité dans certaines délégations.

Les deux responsables ont, par

ailleurs, évoqué le renouvellement de plusieurs coordinateurs de wilaya de l'Anie, une réorganisation jugée susceptible d'améliorer le fonctionnement du dispositif électoral.

QUID DES RÈGLES ÉLECTORALES

L'ancien secrétaire national du FFS, Abdelmalek Bouchafa, a appelé à examiner, dans le cadre des consultations engagées par

l'Anie, les dispositions de la loi organique relative au régime électoral applicables aux élections locales. Il a également insisté sur la collecte des signatures, l'égalité entre les formations politiques et les conditions de candidature et d'acceptation des listes.

Le RND, représenté par Safi Laârabî, a salué cette démarche de concertation, estimant qu'elle permet aux partis et à l'Autorité électorale d'échanger sur l'organisation du scrutin. Le parti n'a, toutefois, pas encore engagé la préparation des candidatures, dans l'attente des orientations de sa direction. De son côté, le MSP, par la voix d'Ahmed Sadouk, entend soumettre à l'Anie des observations sur les dernières législatives, notamment concernant les délais d'examen des listes et les difficultés liées au traitement des dossiers de candidature.

Ces consultations visent ainsi à clarifier les règles du scrutin et à garantir les conditions de participation équitables en prévision des élections locales du 28 novembre 2026.

I.Khermane

SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE

Les partis activent leurs réseaux

À l'approche des élections des assemblées populaires communales et de wilaya, prévues le 28 novembre prochain, la scène politique algérienne entre dans une phase d'intense préparation. Entre révision exceptionnelle des listes électorales, sélection des candidats et mobilisation des structures locales, les partis politiques accélèrent leur dispositif afin d'être au rendez-vous. La préparation des élections locales du 28 novembre est désormais pleinement engagée. Alors que l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales, entamée dimanche, se poursuivra jusqu'au 17 septembre, les partis politiques s'activent, de leur côté, pour finaliser leurs dispositifs organisationnels et arrêter leurs listes de candidats.

Dans les sièges centraux comme au niveau des structures locales, la priorité est désormais à la mobilisation. Les formations politiques multiplient les réunions, les instructions internes et les rencontres avec leurs bases militantes, tandis que la course au retrait des formulaires de candidature et à la collecte des signatures s'intensifie.

LE FLN ENCADRE LA SÉLECTION DE SES CANDIDATS

Le Front de libération nationale (FLN) a arrêté une procédure à plusieurs niveaux pour sélectionner ses candidats. Une instruction adressée aux secrétaires de wilaya précise les pièces requises, dont une attestation de situation fiscale et un justificatif du niveau d'études. Fait notable, la carte d'adhésion au parti n'est pas exigée.

Les commissions de candidatures se réuniront les 11 et 12 septembre, avant la transmission des procès-verbaux le 13 septembre. Les commissions de wilaya examineront les dossiers du 14 au 16 septembre. Le dépôt des candidatures aux assemblées populaires de wilaya et aux APC de 33 sièges et plus est prévu les 17 et 18 septembre.

EL BINA ACTIVE SA COMMISSION NATIONALE

La même dynamique est observée au sein du Mouvement El Bina. Son président, Abdelkader Bengrina, a récemment installé la commission nationale chargée du suivi des élections locales au siège national du parti.

Cette installation a été suivie d'une série de rencontres avec les structures du mouvement dans différentes wilayas, en présence notamment des présidents des bureaux communaux.

À travers cette mobilisation, le parti entend renforcer la coordination entre sa direction nationale et ses structures locales, à quelques semaines du scrutin.

LE RND PEAUFINE SA STRATÉGIE ÉLECTORALE

Au Rassemblement national démocratique (RND), la préparation des prochaines élections locales s'impose parmi les priorités de la direction. Réuni sous la présidence du secrétaire général, Monder Bouden, le bureau national a examiné la stratégie électorale du parti, notamment la préparation

des structures militantes, les nouvelles règles encadrant les candidatures et les éventuelles alliances locales.

Le RND prévoit un dispositif distinct pour le dépôt des candidatures : les bureaux communaux recueilleront les dossiers pour les APC, tandis que les structures de wilaya prendront en charge ceux destinés aux APW. L'objectif affiché est de renforcer la présence du parti dans les futures assemblées locales.

LE MSP MISE SUR LA PROXIMITÉ

Au Mouvement de la société pour la paix (MSP), la mobilisation passe notamment par le contact direct avec les militants et les structures locales.

Le président du mouvement, Abdelali Hassani Cherif, accompagné de membres du bureau national, a animé plusieurs rencontres de proximité avec les militants et

les responsables locaux dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj.

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la préparation du parti au prochain rendez-vous électoral et témoignent de l'importance accordée à l'implantation locale et à la mobilisation de la base militante.

LE FRONT EL MOUSTAKBAL ANNONCE SA PARTICIPATION

Le Front El Moustakbal participera aux élections locales du 28 novembre prochain, a annoncé, jeudi, à Alger son président, Fateh Boutbig. Le parti entend contribuer au renforcement de la pratique démocratique et à une meilleure prise en charge des préoccupations des citoyens, en défendant un programme de développement «ambitieux» plaçant le citoyen au cœur des priorités des assemblées élues.

I.K.

COMPTES DE CAMPAGNE DES LÉGISLATIVES

Le 17 septembre, dernier délai pour le dépôt

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a rappelé, jeudi, que le 17 septembre 2026 constitue le dernier délai pour le dépôt des comptes de campagne relatifs aux élections législatives du 2 juillet dernier.

Dans un communiqué, la Commission de contrôle du financement de la campagne électorale a appelé les trésoriers de campagne et les commissaires aux comptes concernés à déposer leurs comptes dans les meilleurs délais, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°21-01 portant loi organique relative au régime électoral, notamment son article 116.

Les dossiers peuvent être déposés auprès des sièges des coordinateurs de wilayas (69 wilayas) ou au siège central de l'Anie.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

RÉFORME DU CYCLE SECONDAIRE Sadaoui revoit sa copie

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé l'annulation de la décision n°20 du 28 juillet 2026, qui prévoyait la réforme de l'enseignement secondaire.

La décision d'annulation, signée le 9 septembre 2026 par le ministre Mohamed Seghir Sadaoui, stipule que toutes les publications en lien avec la décision du 28 juillet sont également annulées et que les dispositions de la décision n°186 du 23 mars 2006 restent en vigueur. Les établissements reviennent donc à la grille en vigueur depuis 20 ans, sans les ajustements de juillet. Le français et la philosophie sont maintenus là où leur réorganisation était prévue, et le projet de réforme du baccalauréat pour 2026-2027 se trouve de facto suspendu. Cette annulation intervient quelques jours après les orientations données par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, sur la gestion du secteur et la préparation de la rentrée scolaire. Le Président avait demandé au ministre d'«éloigner l'école des luttes idéologiques», tout en rappelant que les changements touchant le secteur de l'éducation doivent être débattus et tranchés en Conseil des ministres, et non décidés unilatéralement. En ce qui concerne la décision annulée, elle avait introduit plusieurs modifications structurelles dans l'organisation du cycle secondaire et technique. Elle dictait des changements radicaux, dont le but était de préparer le terrain pour une réforme du baccalauréat dès la saison suivante, puisqu'ils concernaient diverses disciplines, en supprimant certaines matières et en les redistribuant entre la première et la deuxième année. Parmi les mesures phares figuraient, notamment, la réorganisation des volumes horaires, la modification des coefficients linguistiques et le réaménage-



gement de la philosophie. Les changements annoncés fin juillet avaient suscité une vive controverse, principalement en raison de deux mesures : le nouvel allègement du volume horaire consacré à la philosophie au lycée, allant jusqu'à la suppression de l'épreuve pour les élèves de terminale scientifique, et le remplacement du français par l'anglais comme langue étrangère enseignée dès la 3^e année du primaire. Ces annonces, faites en pleine période estivale, avaient alimenté un débat national sur la place des langues et des disciplines dites «sensibles» dans l'école algérienne. Les critiques formulées à l'encontre de la réforme annulée mettent en lumière les défis auxquels est confronté le système éducatif algérien. Cette annulation témoigne, par ailleurs, de la prise de

conscience par les autorités de la nécessité de protéger l'école des querelles idéologiques et de privilégier une approche pédagogique rigoureuse et concertée.

UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le nouveau règlement intérieur des établissements d'éducation et d'enseignement introduit plusieurs mesures visant à renforcer la discipline, protéger les élèves et encadrer l'utilisation des technologies au sein des établissements scolaires. L'utilisation des téléphones portables, appareils connectés et moyens de prise de vue est interdite dans les salles de classe et les espaces pédagogiques, sauf en cas de nécessité pédagogique et avec une autorisation écrite préalable de la direction. En cas d'infraction, l'appar-

reil peut être temporairement confisqué et le parent ou tuteur convoqué. Le règlement interdit également de photographier, filmer ou enregistrer les élèves, enseignants, employés ou locaux de l'établissement, ainsi que de diffuser ces contenus sur les réseaux sociaux, sans autorisation officielle et écrite.

LE DÉPISTAGE DES DROGUES PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT

Autre mesure importante : le dépistage de la consommation de drogues et de substances psychotropes. Les élèves, à l'exception de ceux de l'enseignement primaire, peuvent faire l'objet d'analyses dans certaines situations, notamment en cas de troubles du comportement, de comportement agressif ou de soupçon raisonnable de consommation. Pour les élèves mineurs, l'analyse nécessite le consentement écrit du parent ou du tuteur légal. En cas de refus, le directeur peut saisir le juge des mineurs compétent. Pour les élèves majeurs, le consentement personnel est requis, tandis qu'un refus peut entraîner une comparution devant le conseil de discipline. En cas de résultat positif, les personnes concernées sont informées et les mesures thérapeutiques prévues par la législation relative aux stupéfiants peuvent être mises en œuvre. Enfin, le règlement interdit au sein des établissements scolaires la détention, la consommation et la distribution de tabac, cigarettes électroniques, drogues et substances psychotropes, ainsi que les boissons énergisantes. La participation ou la promotion de défis numériques dangereux est également proscrite.

R. N.

FORMATION PROFESSIONNELLE Des workshops pour préparer la rentrée

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a organisé des workshops nationaux consacrés au suivi des préparatifs de la rentrée professionnelle d'octobre 2026, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle approche du secteur, fondée sur l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins réels de l'économie nationale, a indiqué, jeudi, un communiqué du ministère. Organisés les 8 et 9 septembre, sous la supervision de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mme Nacima Arhab, ces workshops ont pour objectif «renforcer la coordination autour des besoins liés aux projets structurants et aux opérateurs économiques», précise la même source. Les directeurs et responsables du secteur de l'ensemble des wilayas ont participé à ces ateliers afin d'exploiter les données recueillies sur le terrain pour déterminer les



métiers et les compétences requis et évaluer l'adéquation des offres de formation actuelles avec les besoins des projets, des investissements et des entreprises économiques, poursuit le communiqué. À cette occasion, il a été procédé à «l'identification des écarts entre les besoins recensés et les offres de formation disponibles, à la proposition d'adapter ou de renforcer les spécialités existantes, ainsi qu'à l'examen de la création de nouvelles spécialités répondant aux exi-

gences actuelles et futures du marché du travail». Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la transition d'une «formation disponible» vers une «formation demandée» afin «d'anticiper les besoins des projets en matière de ressources humaines qualifiées et de consacrer le rôle du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels en tant que partenaire essentiel dans l'accompagnement des projets structurants et du développe-

ment économique national», ajoute la même source. La rentrée professionnelle d'octobre 2026 constitue «une étape opérationnelle pour la mise en œuvre du Référentiel national des formations et des compétences (RNFC) et l'orientation du système de formation vers la mise à disposition des compétences dont a besoin l'économie nationale, tout en garantissant son adaptation aux mutations et aux exigences du marché du travail», conclut le communiqué.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Baddari veut booster les écoles d'économie

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé, jeudi, au siège du pôle universitaire de Koléa (Tipasa), une réunion de travail avec les cadres et responsables des cinq écoles supérieures spécialisées en économie, finance et gestion, indique un communiqué du ministère. Lors de cette réunion, Kamel Baddari a rappelé que «l'économie constitue l'un des principaux moteurs pour la réalisation des objectifs du programme national de développement», soulignant que ces établissements d'enseignement sont «appelés à être au cœur de ce processus, à travers la formation de compétences capables de comprendre les mutations économiques, de prendre des décisions, de soutenir l'investissement et les entreprises, d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale et de créer de la richesse et des emplois», précise la même source. À cet égard, le ministre a donné des instructions sur la nécessité de «moderniser la formation, d'intégrer l'intelligence artificielle, la numérisation et l'analyse de données, de renforcer le partenariat avec les entreprises économiques et le secteur financier», ainsi que de «développer l'entrepreneuriat et les start-up et d'orienter la recherche scientifique vers des solutions économiques appliquées». Cette démarche est à même d'ériger les écoles supérieures d'économie en «viviers de compétences et d'expertises, en laboratoires de conception de solutions économiques» et en «locomotives contribuant à la réalisation des objectifs du programme de développement et à la concrétisation de la vision de l'Algérie nouvelle, fondée sur la connaissance et l'innovation», conclut le communiqué.

FONCIER ÉCONOMIQUE ET INVESTISSEMENTS

Sifi Ghrieb exige un état des lieux précis

L'objectif est de corriger les dysfonctionnements et d'optimiser l'exploitation du portefeuille foncier national.

Président, jeudi dernier, une réunion interministérielle consacrée à l'évaluation de la situation des investissements économiques dans chaque wilaya, en présence des walis par visioconférence, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a souligné la nécessité de lancer immédiatement un recensement du foncier économique à travers les wilayas, parallèlement à une évaluation précise des projets d'investissement. L'objectif est d'établir une vision claire des disponibilités foncières et de l'état réel des investissements. Cette réunion interministérielle intervient dans le cadre de la mise en place d'un dispositif opérationnel permettant la mise en œuvre «effective et immédiate» des instructions du président de la République, notamment l'activation et la mise en service du guichet unique relevant de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) à la fin du mois de septembre, ainsi que le recensement général du foncier industriel, agricole et touristique. Lors de son intervention, le Premier ministre a mis l'accent sur «l'importance d'un recensement effectif et précis du foncier économique».

«Avant la fin du mois, on doit avoir une carte claire du foncier économique, que ce soit le foncier industriel, touristique ou agricole», a-t-il déclaré.

LE GUICHET UNIQUE À FIN SEPTEMBRE

Parallèlement, l'interconnexion numérique s'accélère, avec l'obligation de mettre



effectivement en service le guichet unique de l'investissement d'ici à la fin du mois de septembre 2026, en associant notamment les services des impôts, du Domaine national et des Douanes. À cette occasion, le Premier ministre a précisé que le foncier doit être disponible «au niveau du guichet unique qui sera la locomotive d'une économie efficace». Le guichet unique de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) est, désormais, l'autorité chargée de centraliser et de délivrer le foncier industriel en Algérie. Cette structure vise à

mettre fin à la dispersion des procédures entre les différentes administrations et à unifier les démarches administratives liées à l'investissement.

UN INVENTAIRE UNIFIÉ DES PROJETS

Sifi Ghrieb a, par ailleurs, insisté sur l'importance de dresser un inventaire des projets, dont l'état d'avancement devra être évalué avec précision par les walis, «selon un modèle unifié».

Cette évaluation devra permettre de dis-

poser d'une vision globale et fidèle de la situation des investissements et, ainsi, d'accompagner les opérateurs et de les aider à lever les obstacles auxquels ils font face.

Soulignant l'importance de distinguer les nouveaux projets d'investissement des projets d'extension, le Premier ministre a indiqué que cette opération sera menée avec l'appui et l'accompagnement du Haut-Commissariat à la numérisation afin d'en assurer le suivi et la fiabilité des données.

MISE À CONTRIBUTION DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS

À cet égard, Sifi Ghrieb a instruit les walis de la République de coordonner leurs efforts avec les ministères de l'Industrie, du Tourisme et de l'Agriculture, selon la nature du foncier, ces départements ministériels étant appelés à jouer le rôle de points focaux chargés de la collecte des données dans le cadre du recensement.

Selon le Premier ministre, les walis devront travailler avec les ministères concernés afin de recueillir les données relatives aux terrains disponibles. Une cartographie précise du foncier économique devra ainsi être élaborée avant la fin du mois et mise à la disposition du guichet unique.

Par ailleurs, le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire a été chargé d'accompagner les walis, à travers ses directions locales, dans l'évaluation de la situation des investissements.

S. Smati

ALGÉRIE-ÉTATS-UNIS

Après la diplomatie, place à l'économie

Après plusieurs mois de consultations politiques, sécuritaires et diplomatiques, le rapprochement entre Alger et Washington entre dans une nouvelle phase. Massad Boulos, conseiller de Donald Trump, pour les affaires arabes et africaines, a récemment fait état d'un entretien avec Abdelmadjid Tebboune, mettant en avant trois priorités : la coopération sécuritaire, l'accès des entreprises américaines au marché algérien et le renforcement du partenariat énergétique.

Cette dynamique devrait désormais se prolonger sur le terrain économique. Trois rendez-vous majeurs sont prévus aux États-Unis et en Algérie entre octobre et novembre 2026. Portées par le Conseil d'affaires algéro-américain (USABC), ces rencontres visent à rapprocher les entreprises des deux pays et à

diversifier les partenariats au-delà du secteur énergétique.

LE RENDEZ-VOUS ÉNERGÉTIQUE DE LAKE CHARLES

Le premier temps fort aura lieu le 15 octobre à Lake Charles, en Louisiane, à l'occasion du Forum énergétique algéro-américain organisé en marge de l'America LNG Summit.

Au cœur de l'un des principaux pôles américains du GNL, la rencontre permettra aux acteurs algériens de présenter leurs opportunités d'investissement et d'échanger avec des entreprises américaines des hydrocarbures, du GNL, de la pétrochimie et des services énergétiques.

Les discussions porteront également sur les technologies susceptibles d'accroître la production tout en réduisant l'empreinte

carbone.

En 2025, les États-Unis ont exporté 1,3 milliard de dollars de biens vers l'Algérie (+25,9 %) et importé 2,2 milliards de dollars de biens algériens (-9,2 %), portant leur déficit commercial à 959,3 millions de dollars. Les échanges de services ont atteint 428 millions de dollars, avec un excédent américain de 223 millions de dollars.

L'AGRICULTURE AU CŒUR DE LA DEUXIÈME ÉTAPE

Du 20 au 22 octobre, une délégation d'agriculteurs et d'opérateurs algériens participera au Sunbelt Agricultural Expo, à Moultrie, en Géorgie, pour rencontrer des fabricants et fournisseurs américains d'équipements agricoles, de systèmes d'irrigation, de solutions d'élevage, de semences, de stockage et d'agri-

culture de précision.

Cette mission s'inscrit dans les efforts de l'Algérie pour accélérer la modernisation de son agriculture, notamment dans le Sud, avec des priorités liées à l'irrigation, aux céréales, à l'élevage et aux aliments pour bétail.

Le projet laitier Bladna, qui nécessite notamment du cheptel, des équipements et des services spécialisés, pourrait figurer parmi les sujets d'échanges. Les discussions pourraient également déboucher sur des partenariats dans la formation, la maintenance, la santé animale, la gestion de l'eau et le transfert de technologies.

ALGER, POINT CULMINANT DE LA SÉQUENCE

Les 29 et 30 novembre, l'Algérie accueillera une mission commerciale américaine et le premier

forum d'affaires algéro-américain organisé par l'USABC avec le CREA.

L'agenda couvrira l'énergie, les mines, l'automobile, l'agriculture, la santé, l'industrie pharmaceutique et le tourisme, avec des rencontres B2B et des échanges institutionnels.

Au-delà du secteur énergétique, cette initiative vise à diversifier le partenariat bilatéral autour de l'investissement, de la production locale, de la sous-traitance, du transfert technologique et des services à valeur ajoutée.

Néanmoins, deux opérations prévues en 2026 ont, par ailleurs, disparu du programme : la mission algérienne sur l'industrie pharmaceutique autour du salon Bio et la participation d'industriels algériens à l'IMTS de Chicago.

H. Adryen

DÉVELOPPEMENT DE LA MÉCANISATION AGRICOLE

15 entreprises italiennes à Alger

Une délégation de 15 entreprises italiennes se rendra à Alger les 28 et 29 septembre pour présenter des technologies agricoles et nouer des partenariats avec des opérateurs algériens.

Organisée par l'Agence italienne du commerce (ITA), en collaboration avec Feder Unacoma, cette mission prévoit des rencontres B2B entre entreprises italiennes

et algériennes, ainsi que des visites d'exploitations agricoles dans la région d'Alger.

Les échanges porteront notamment sur cinq domaines : les machines et équipements agricoles et d'élevage, la numérisation de l'agriculture, l'irrigation intelligente, les pépinières fruitières et maraîchères et les solutions de stockage. Cette initiative inter-

vient dans un contexte où l'Algérie cherche à moderniser son agriculture et à renforcer sa souveraineté alimentaire. Selon l'ICE, l'agriculture représente environ 15% du PIB algérien et plus de 70% des activités agricoles reposeraient encore sur des méthodes traditionnelles.

La mécanisation, la numérisation et l'optimisation de l'irriga-

tion sont ainsi considérées comme des leviers essentiels pour améliorer la productivité et faire face aux contraintes liées au changement climatique et à la disponibilité de l'eau.

Cette coopération s'inscrit également dans le cadre du Plan Mattei pour l'Afrique. Parmi les projets emblématiques figure celui du groupe italien BF à Timi-

moun, qui prévoit le développement de cultures céréalières et légumineuses sur 36 000 ha, avec des systèmes d'irrigation à pivot central, des unités de transformation et des capacités de stockage.

La mission de septembre devrait ainsi contribuer à renforcer les échanges technologiques et les partenariats entre les secteurs agricoles italien et algérien.

GNL

Sonatrach à la conquête du marché bangladais

Les deux pays ont engagé des discussions sur les modalités permettant à Dhaka de s’approvisionner en GNL algérien.

L’Algérie cherche à renforcer son empreinte sur les marchés asiatiques du gaz. Le Bangladesh, confronté à une demande énergétique croissante, affiche son intérêt pour le GNL algérien et pourrait devenir un nouveau débouché pour Sonatrach. Les discussions engagées entre Alger et Dhaka ouvrent la perspective de futurs contrats d’approvisionnement et d’un partenariat énergétique plus large.

Le gaz naturel liquéfié pourrait devenir un nouveau pilier de la coopération énergétique entre l’Algérie et le Bangladesh. Les deux pays ont engagé des discussions sur les modalités permettant à Dhaka de s’approvisionner en GNL algérien, dans le cadre d’une réunion tenue jeudi en visioconférence entre le ministre d’État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et son homologue bangladais de l’Électricité, de l’Énergie et des Ressources minérales, Iqbal Hassan Mahmood.

La partie bangladaise a clairement affirmé son intérêt pour la conclusion de contrats d’achat de GNL auprès de l’Algérie. Une perspective qui place Sonatrach au centre des discussions, le groupe public algérien étant considéré par Dhaka comme un fournisseur fiable et stratégique sur le marché international du gaz.

UN NOUVEAU DÉBOUCHÉ EN ASIE

Pour Sonatrach, l’enjeu dépasse la simple conclusion d’un contrat commercial. L’ouverture de discussions avec le Bangladesh s’inscrit dans une logique de diversification des débouchés et de consolidation de la présence algérienne sur les marchés



asiatiques. Le Bangladesh représente, à cet égard, un marché présentant un intérêt particulier en raison de l’évolution de ses besoins énergétiques. L’accès à une source d’approvisionnement supplémentaire en GNL pourrait permettre à Dhaka de renforcer la sécurité et la stabilité de son approvisionnement énergétique, tout en diversifiant ses fournisseurs. La coopération envisagée pourrait ainsi offrir à Sonatrach de nouvelles opportunités commerciales et contribuer à renforcer les relations économiques entre l’Algérie et l’une des principales économies d’Asie du Sud.

GNL, GPL ET PRODUITS PÉTROLIERS AU MENU

Les discussions ne se sont toutefois pas limitées au GNL. Alger et Dhaka ont également exploré plusieurs pistes de partenariat entre Sonatrach et les entreprises bangladaises opérant dans le secteur énergétique.

Les domaines identifiés comprennent notamment le gaz naturel liquéfié, le gaz de pétrole liquéfié (GPL), les produits pétroliers ainsi que les infrastructures liées à ces activités. La présence, lors de la réunion, de

responsables de Petrobangla, de Bangladesh Petroleum Corporation (BPC) et de Rupantarita Prakritik Gas Company Limited (RPGCL) témoigne de la volonté des deux parties d’inscrire les discussions dans une approche impliquant directement les principaux acteurs de leurs industries énergétiques respectives.

DU DIALOGUE AUX CONTRATS

La prochaine étape sera désormais de transformer les intentions affichées en accords commerciaux et industriels.

Alger et Dhaka ont convenu de créer un groupe de travail conjoint chargé d’assurer le suivi des dossiers identifiés et de poursuivre les discussions techniques et commerciales. Ce mécanisme doit notamment permettre d’avancer vers la conclusion d’accords concrets dans les différents domaines retenus.

Pour l’Algérie, cette démarche constitue une opportunité de renforcer la valorisation de son potentiel gazier et de consolider la position de Sonatrach comme acteur international du marché du GNL. Pour le Bangladesh, elle ouvre la possibilité de diversifier davantage ses sources d’approvisionnement et de sécuriser ses besoins énergétiques à moyen et long terme.

Le rapprochement énergétique entre Alger et Dhaka entre ainsi dans une phase plus opérationnelle. Si les discussions aboutissent, le Bangladesh pourrait constituer un nouveau marché asiatique pour le GNL algérien et une porte d’entrée supplémentaire pour Sonatrach dans une région où la demande énergétique demeure particulièrement soutenue.

HYDROCARBURES

Une mission de l'ARH au Tchad

L’Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) a envoyé une délégation en République du Tchad dans le cadre d’une mission de travail prévue du 10 au 19 septembre, en concrétisation du memorandum d’entente signé à Alger, le 23 avril dernier, avec son homologue tchadienne, a indiqué jeudi un communiqué de l’Autorité.

Cette mission s’inscrit dans le prolongement des échanges techniques menés lors de la visite en Algérie, en juin dernier, d’une délégation de l’Autorité de régulation du secteur pétrolier aval du Tchad (ARSAT). Elle vise à approfondir l’échange d’expertises et d’expériences et à accompagner l’Autorité tchadienne dans plusieurs domaines, notamment la régulation du



secteur des hydrocarbures, la sécurité et la gestion des risques, le contrôle en matière de santé, de sécurité et d’environnement, la sécurité des équipements, la régulation des activités du secteur pétrolier aval, ainsi que le développement des infrastructures.

Le programme prévoit également des échanges autour

de la transformation numérique des activités de l’Autorité tchadienne et du développement d’outils destinés à moderniser ses processus, ainsi que le renforcement des compétences de ses personnels dans plusieurs domaines de spécialisation. La mission comprend également l’organisation d’ateliers de travail et

de visites techniques dans des installations industrielles. Ces activités permettront aux deux parties d’échanger leurs expériences et leurs meilleures pratiques, ainsi que de débattre des défis techniques, opérationnels et réglementaires liés aux installations d’hydrocarbures.

Cette mission s’inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du memorandum d’entente et du renforcement de la coopération entre les deux autorités dans les domaines de la régulation, du renforcement des capacités, de la transformation numérique et de l’expertise technique. Elle contribue ainsi au développement de la coopération entre les autorités de régulation africaines dans le secteur des hydrocarbures.

PROJET DE PHOSPHATE INTÉGRÉ

L'eau industrielle, un enjeu majeur

Le ministre de l’Hydraulique, Lounès Bouzegza, a appelé à achever avant fin 2026 les travaux de raccordement en eau industrielle des sites de Bled El Hadba (Tébessa) et d’Oued Keberit (Souk Ahras), liés au projet de phosphate intégré.

Il a insisté sur l’accélération des travaux, le renforcement du suivi sur le terrain et la levée des obstacles pouvant retarder la mise en service des installations.

À Bled El Hadba, le projet prévoit sept stations de pompage, 157 km de conduites et plusieurs forages. À Oued Keberit, il comprend notamment une station de pompage de 1 200 l/s, 78 km de conduites, un réservoir de 10 000 m³ et huit forages.

Ces infrastructures sont indispensables à l’alimentation du futur complexe de phosphate intégré et à la concrétisation de ce projet stratégique.

ZINC, FER, ACIER

L'Égypte lorgne l'Algérie

L’Algérie et l’Égypte explorent de nouvelles opportunités d’investissement dans les secteurs du zinc, du fer et de l’acier. Le ministre de l’Industrie, Farid Kortel, a reçu l’ambassadeur d’Égypte en Algérie, Abdel Latif Al-Laïeh, accompagné d’une délégation d’hommes d’affaires égyptiens.

Les discussions ont porté sur les potentialités minières et industrielles de l’Algérie, les dispositifs d’incitation à l’investissement et les possibilités de développer des partenariats dans les filières minières et de transformation.

Cette rencontre traduit la volonté des deux pays de renforcer leur partenariat économique et pourrait ouvrir la voie à de nouveaux investissements et projets industriels communs.

INVESTISSEMENTS

Le Soudan sollicite les opérateurs algériens

Le Président national de la Confédération Algérienne du Patronat (CAP), M. Bouzid Taher, a reçu Son Excellence M. Abdel Hafiz Al-Awad Sid Ahmed Al-Faki, Ambassadeur de la République du Soudan en Algérie, dans le cadre d’une rencontre consacrée au ren-

forcement de la coopération économique entre les deux pays.

Les échanges ont porté sur les opportunités d’investissement et de partenariat offertes aux entreprises et aux hommes d’affaires algériens au Soudan. L’Ambassadeur a

notamment évoqué le forum d’information prévu le 22 septembre à Alger, destiné à présenter aux opérateurs économiques algériens les perspectives de coopération commerciale et d’investissement au Soudan.

À cette occasion, M. Bouzid

Taher a réaffirmé l’engagement de la CAP à contribuer au rapprochement entre les milieux d’affaires des deux pays et à encourager les entreprises algériennes à explorer les opportunités de partenariat et d’investissement au Soudan

TRAFIC AÉRIEN ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE

Plus de 5,8 millions de passagers en 2025

En constante progression, le trafic aérien entre la France et l'Algérie franchit un nouveau cap.

Selon la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), plus de 5,8 millions de passagers ont voyagé entre les deux rives de la Méditerranée en 2025. Selon les données 2024 du pavillon national, Air Algérie assure la moitié des liaisons France-Algérie, soit près de 3 millions de passagers annuels. Un axe stratégique qui pèse environ 30 % de son trafic global. L'étude menée par MTA Conseil sur la période de juillet et août 2026 met en lumière le rôle prédominant du transporteur national dans les dysfonctionnements observés. Sur un ensemble de 91 liaisons entre la France et les quatre principaux aéroports algériens ayant enregistré un retard critique ou une annulation, la responsabilité d'Air Algérie apparaît écrasante. Ces perturbations majeures ouvrent pourtant droit à une compensation financière allant de 250 euros à 400 euros par passager, conformément au règlement européen CE 261/2004. La répartition des volumes d'incidents par compagnie aérienne révèle des écarts saisissants. Air Algérie arrive largement en tête avec 74 vols impactés, suivie de très loin par la filiale low-cost Transavia, qui totalise 13 vols perturbés. De son côté, Air France affiche un bilan



particulièrement préservé avec seulement 4 vols concernés sur l'ensemble de la saison estivale. Le constat est sans appel : la compagnie algérienne concentre à elle seule plus de 80 % des vols éli-

gibles à une indemnisation.

AIR ALGÉRIE : 21 VOLS PERTURBÉS EN 3 JOURS

Une étude ciblée sur les journées clés dès 15 juillet, 15 août et

20 août 2026 révèle l'ampleur des perturbations chez Air Algérie : 21 vols en provenance de France et à destination d'Alger, Oran, Constantine ou Annaba ont accusé un retard de plus de 3 heures.

Ces liaisons étaient opérées par des appareils de type Boeing 737 ainsi que des Airbus A320 et A330. Compte tenu de ces modèles, dont la capacité varie de 100 à 260 sièges, ce sont des milliers de passagers qui ont subi de plein fouet ces lourds contretemps en plein cœur de la saison estivale. Sur la base d'une hypothèse prudente de 100 voyageurs par appareil en pleine période estivale, ces 21 liaisons perturbées concernent au bas mot 2.100 passagers.

En vertu du droit européen, chacun d'eux peut prétendre à une compensation moyenne de 264 euros. Rapporté à ces trois seules journées de trafic, le montant total des indemnités exigibles auprès de la compagnie aérienne donne le tournis : la facture globale s'élève à près de 554 000 euros. Le règlement européen CE 261/2004 garantit aux voyageurs victimes d'annulations ou de retards importants une compensation financière forfaitaire, sous réserve de remplir certaines conditions. Malgré ce cadre protecteur, une grande partie des passagers ignore encore l'existence et les modalités de ces recours. L'enjeu prioritaire repose donc sur la sensibilisation et le suivi de l'information auprès des usagers du ciel.

INCENDIES

Distribution de cheptels aux sinistrés de Tizi-Ouzou

L'opération de distribution d'animaux d'élevage aux sinistrés ayant perdu leurs cheptels lors des incendies de fin août dernier, a été entamée à Tizi-Ouzou, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale des services agricoles (DSA). Dans le cadre de la poursuite des opérations de prise en charge et d'indemnisation des citoyens victimes des récents feux de forêt, visant à accélérer l'indemnisation des sinistrés avant le 15 septembre 2026, la wilaya de Tizi-Ouzou a officiellement lancé la distribution des animaux d'élevage destinés au renouvellement du cheptel perdu, a indiqué le directeur des services agricoles par intérim, Nadir Boussa. La distribution des bovins a débuté hier soir (mercredi) au niveau de l'Unité locale de développement de l'arboriculture (SODEAR), dans la commune de Draâ Ben Khedda, en présence du chef de daïra de Draâ Ben Khedda et du directeur par intérim des Services agricoles. La distribution des ovins s'est poursuivie aujourd'hui sur le même site, au profit des citoyens recensés par les commissions locales et dont les biens et le cheptel ont été détruits par les incendies. Les dégâts recensés dans le secteur de l'agriculture à Tizi-Ouzou concernent quelque 2.500 agriculteurs et portent notamment sur 128.000 arbres fruitiers, dont 100.000 oliviers, ainsi que des infrastructures agricoles, à

savoir, 28 poulaillers, 27 étables, 27 hangars de stockage de matériel et de fourrage. Les pertes en bétail s'élèvent à 54 bovins, 262 ovins, 167 caprins et 2.500 ruches, selon la DSA. L'opération de remise des aides financières.

INDEMNISATION DES ÉLEVEURS À BEJAÏA

Les autorités de la wilaya de Béjaïa ont entamé, mercredi, l'opération d'indemnisation des éleveurs touchés par les incendies de forêt ayant affecté récemment plusieurs communes de la wilaya, à travers la distribution de têtes de bétail à leur profit. Cette opération vise à accélérer l'indemnisation des personnes touchées par les incendies avant le 15 septembre courant et d'en assurer une présence permanente sur le terrain afin de poursuivre la prise en charge des sinistrés, de les accompagner et de compenser les pertes enregistrées. Le lancement de l'opération, supervisée par le secrétaire général de la wilaya, chargé de la gestion des affaires de la wilaya, Yahiaoui Saïd, a eu lieu lors d'une visite effectuée à la ferme Aïssani, dans la commune de Souk Thenine, où un premier lot d'ovins a été distribué au profit des éleveurs sinistrés. A cette occasion, Yahiaoui a indiqué que d'autres lots d'ovins, de bovins et de caprins devraient être réceptionnés à partir de mercredi après-midi, soulignant que l'opération

d'indemnisation de l'ensemble des personnes touchées sera achevée avant le 15 septembre, leur permettant ainsi de reprendre leurs activités agricoles et de retrouver leurs moyens de subsistance. Le même responsable a précisé que l'opération d'indemnisation des sinistrés des incendies avait débuté la semaine passée et concernait les habitations endommagées, ainsi que le mobilier et les appareils électroménagers. Par ailleurs, Yahiaoui a assuré que les établissements scolaires ayant subi des dégâts suite aux incendies «seront prêts à accueillir les élèves lors de la prochaine rentrée scolaire».

CARAVANE MÉDICALE AU PROFIT DES VICTIMES DE TIZI-OUZOU

En outre, une caravane médicale d'accompagnement psychologique au profit des victimes des récents incendies a été lancée, jeudi, dans la wilaya de Tizi-Ouzou à l'initiative du comité de wilaya du Croissant rouge algérien (CRA), a-t-on appris auprès des organisateurs. Composée d'une quarantaine de médecins et de spécialistes, cette initiative, dont la première étape a été le village d'Ait Ali dans la commune de Boghni, s'inscrit dans le prolongement des actions de solidarité déployées à travers l'ensemble des wilayas touchées, dont Tizi-Ouzou, a indiqué Aziz

Dial, président du Comité de wilaya du CRA. Pour sa part, le Pr. Abbes Ziri, professeur en psychiatrie au Centre hospitalo-universitaire (CHU) Nedir Mohamed de Tizi-Ouzou, a précisé que cette opération vise à soutenir et à accompagner psychologiquement les victimes, afin de les aider à surmonter la situation qu'elles ont vécue. «Une prise en charge immédiate est assurée sur place, et si nécessaire, les patients seront orientés et pris en charge au niveau du service du CHU», a-t-il ajouté. Cette caravane poursuivra sa mission au profit des citoyens des autres communes et villages concernés, afin d'assurer une couverture optimale et un soutien psychologique, a-t-on précisé.

INDEMNISATION DES SINISTRÉS À GUELMA

Les opérations d'indemnisation des sinistrés à la suite des incendies de forêt et de cultures agricoles qui ont touché plusieurs régions de la wilaya de Guelma se sont poursuivies durant la journée de jeudi, ont indiqué les services de la wilaya. La même source a précisé que cette opération visant l'accélération de la remise des indemnisations avant le 15 septembre 2026. Les sièges des communes de Bouchegouf, d'Ain Ben Beïda, de Nechmaya, de Sellaoua-Announa, de Bouhamdane, de Guelaât Bousbaâ, de Bouati Mahmoud et de Roknia, ont abrité, dans ce contexte, sous la

supervision des chefs des daïras concernées, les opérations de remise de décisions d'octroi des indemnités aux sinistrés des incendies qui ont ravagé plusieurs régions en août dernier. Les services de la wilaya ont rappelé que des décisions d'octroi d'indemnités aux personnes touchées par les incendies de forêt avaient déjà été remises, notamment dans les communes de Hammam N'bails, d'Ain Ben Beïda, de Medjez Sfa, de Beni Mezline, de Djeballah Khemissi, de Boumahra Ahmed, de Belkhir, d'Ain Makhlof, d'Ain Larbi et de Tamlouka. Selon les mêmes sources, l'opération d'indemnisation des sinistrés s'appuie sur un recensement précis et exhaustif effectué, sur le terrain et dans l'ensemble des zones touchées, par la commission de wilaya chargée d'évaluer les dégâts causés par les incendies de forêt et les incendies de cultures agricoles. Il convient de noter que le wali de Guelma, Samir Chibani, a effectué, ce jeudi, une visite de terrain dans certaines zones touchées par les incendies dans les communes de Bouhamdane, de Roknia et de Bouati Mahmoud, où il a rencontré plusieurs sinistrés et écouté leurs préoccupations avant de les rassurer quant à la poursuite de leur prise en charge et de leur accompagnement afin qu'ils puissent surmonter les difficultés nées des incendies.

Synthèse R. S.

ALORS QUE LE PROCUREUR A REQUIS L'AGGRAVATION DE SA PEINE Les déclarations fracassantes de Cherif Mellal

Le procès après cassation de l'ancien président de la JS Kabylie, Cherif Mellal, s'est tenu mercredi dernier devant la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger. À l'issue des débats, le procureur général a requis l'aggravation de la peine prononcée à l'encontre du mis en cause, tandis que la défense a plaidé pour sa relaxe.

Par Redouane Hannachi

Entouré de ses avocats, dont Me Fetta Sadat, Cherif Mellal a contesté l'ensemble des faits qui lui sont reprochés. À la barre, l'ancien dirigeant de la JSK a notamment affirmé : « Je n'ai pas volé la JSK. Je n'ai rien transféré du compte bancaire de la JSK. J'ai tout fait pour sauver mon équipe. J'ai investi des sommes faramineuses pour que la JSK reste debout. En guise de reconnaissance, je me retrouve poursuivi, puis inculpé, ensuite incarcéré et enfin condamné. » Revenant sur les accusations portées contre lui, il a soutenu être victime d'un « coup monté de toutes pièces » de la part de personnes qu'il aurait dérangées, notamment au sein du club kabyle. Il a également évoqué l'accusation d'appartenance au MAK, soulignant avoir été acquitté de ce chef. Interrogé sur la signature de contrats et de conventions ainsi que sur la récupération de chèques lorsqu'il était à la tête de la JSK, Cherif Mellal a indiqué que ces opérations étaient prises en charge par un certain B. Nassim. Dans ce cadre, il a déclaré que ce dernier avait récupéré auprès de la CAF un chèque de 500.000 dollars attribué à la JSK après son sacre africain, avant de le remettre à la Fédération algérienne de football (FAF). L'ancien président de la JSK a également évoqué les conséquences, selon lui, de la loi de finances de 2015 sur sa situation financière. « À cause de la loi de finances 2015, je me retrouve en faillite. J'ai presque

tout perdu », a-t-il déclaré, affirmant par ailleurs que la douane algérienne avait saisi quelque 200 véhicules qu'il aurait envoyés depuis le Luxembourg, au motif d'un non-respect de la réglementation relative à l'importation.

MELLAL DÉPOSE PLAINTÉ CONTRE LE LUXEMBOURG

Concernant son patrimoine à l'étranger, le prévenu a indiqué être titulaire de la double nationalité algérienne et française, précisant avoir obtenu la nationalité française en 2001. Il a déclaré posséder un appartement en France, un autre en Allemagne ainsi qu'une société spécialisée dans le commerce automobile au Luxembourg. Il a, en revanche, affirmé ne détenir aucun bien aux États-Unis. Au cours de son audition, Cherif Mellal a également déclaré avoir déposé plainte contre le Luxembourg. Selon lui, les commissions rogatoires adressées par les autorités judiciaires luxembourgeoises à leurs homologues algériennes seraient à l'origine des poursuites pénales engagées contre lui et des conséquences judiciaires qu'il continue de subir. De son côté, le représentant du ministère public a requis l'aggravation de la peine, sans développer davantage cette demande dans les éléments rapportés à l'audience. Les avocats de la défense ont, pour leur part, demandé la relaxe pure et simple de leur client, soutenant que celui-ci serait victime d'un « coup monté de toutes pièces ». La représentante du Trésor public a



demandé le maintien des réparations matérielles prononcées lors du premier jugement. L'affaire a été mise en délibéré pour mercredi prochain. Les magistrats doivent ainsi statuer après l'examen des éléments de la procédure, dans le cadre du procès interve-

nant après cassation. Pour rappel, Cherif Mellal avait été condamné en 2024 à quatre années de prison ferme par les magistrats de la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger. Le pourvoi en cassation introduit par sa défense avait ensuite donné lieu à une

décision de la chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême, qui avait retenu des vices de forme soulevés dans le mémoire de la défense et entraîné le renvoi de l'affaire pour être rejugée.

R.H.

INCENDIES MEURTRIERS DE JIJEL

Neuf pyromanes écroués

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une minutieuse enquête menée par les services de sécurité en coordination avec le procureur de la République près le pôle spécialisé, neuf pyromanes présumés ont été arrêtés et placés sous mandat de dépôt. Selon le communiqué du procureur de la République près le pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale près le tribunal de Sidi M'hamed, rendu public jeudi, les mis en cause sont soupçonnés d'avoir participé aux incendies qui ont endeuillé la wilaya de Jijel fin août. « En date de ce jour, le 10 septembre 2026, et après présentation des suspects devant la juridiction, des poursuites ont été engagées à leur encontre dans le cadre de l'information judiciaire pour le crime consistant en des actes de sabotage visant à exposer la vie des personnes, leur sécurité et leurs biens au danger, ainsi que pour le crime de mise à feu volontaire des domaines forestiers de l'Etat, faits prévus et réprimés par les articles 87 bis du Code pénal et 138 de la loi relative aux forêts et aux richesses forestières », selon la même source. « Après avoir procédé à l'audition des accusés, le juge d'instruction a ordonné leur placement en détention provisoire », conclut le communiqué.

R.H.

AFFAIRE BENHALIMA MOHAMED

Le pourvoi du procureur contre le gendarme déserteur accepté

Les magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême ont accepté le pourvoi en cassation introduit par le procureur général dans l'affaire impliquant l'ancien gendarme déserteur Mohamed Azzouz Benhalima et son coaccusé Mohamed Abdellah. Le ministère public conteste notamment l'application de circonstances atténuantes accordées aux deux condamnés lors du procès en appel et estime que les peines prononcées ne sont pas proportionnelles à la gravité des faits retenus. Le procès en appel de Mohamed Azzouz Benhalima et de Mohamed Abdellah s'était tenu le 13 avril dernier devant le tribunal criminel d'appel d'Alger, après plusieurs reports. L'audience avait été présidée par Mme Dahmani Naima, présidente de la juridiction criminelle de deuxième instance, qui avait décidé de poursuivre les débats malgré les demandes de renvoi formulées par les accusés, lesquels invoquaient leur état de santé avant de se conformer à la décision du

tribunal. Au terme des délibérations, la juridiction avait accordé de larges circonstances atténuantes aux deux prévenus, réduisant leurs peines de cinq à deux années de prison ferme. Les juges n'avaient retenu contre les deux accusés que le chef d'atteinte à l'intégrité du territoire national, les acquittant des accusations liées à l'appartenance aux organisations classées terroristes Rachad et le MAK. Les deux prévenus avaient nié tout lien avec Mohamed Zitout et Amir Boukhars, dit « Amir DZ », poursuivis dans la même affaire.

10 ANS DE PRISON REQUIS

Lors de son réquisitoire, le procureur général avait requis dix années de prison ferme à l'encontre des deux accusés, considérant que les éléments du dossier, notamment ceux relatifs à l'intention de rejoindre des organisations qualifiées de terroristes, étaient établis. Dans le cadre de cette même affaire, des peines allant d'une année de pri-

son ferme à une année avec sursis avaient été prononcées contre vingt autres prévenus non détenus, poursuivis pour atteinte à l'intégrité du territoire national, alors que le parquet général avait requis sept années de prison ferme à leur encontre. Les avocats de la défense avaient, pour leur part, plaidé l'acquittement de leurs clients. Pour rappel, le tribunal criminel de première instance de Dar El-Beïda avait condamné, le 15 mai 2025, Mohamed Abdellah et Mohamed Azzouz Benhalima à cinq années de prison ferme pour plusieurs chefs d'accusation, notamment l'adhésion à un groupe subversif visant la sécurité de l'État et l'unité nationale.

D'AUTRES CONdamnATIONS ET DES ACQUITTEMENTS

D'autres accusés avaient été condamnés à des peines de trois ans de prison ferme ou à des peines avec sursis, tandis que trois personnes avaient été acquittées. Mohamed Abdellah,

Mohamed Azzouz Benhalima, ainsi que Mohamed Zitout, Amir Boukhars dit « Amir DZ » et d'autres mis en cause, étaient poursuivis pour des faits liés à l'adhésion à un groupe subversif portant atteinte à la sécurité de l'État et à l'unité nationale, à la provocation des citoyens contre les institutions, ainsi qu'au financement de personnes à l'intérieur et à l'extérieur du pays dans le but de porter atteinte à la sécurité de l'État et à la stabilité de ses institutions. Le même tribunal avait également condamné par contumace Mohamed Zitout et Amir Boukhars à vingt années de prison ferme, avec confirmation des mandats d'arrêt internationaux délivrés à leur encontre. Il est à noter enfin que plusieurs prévenus n'avaient pas répondu aux convocations du parquet général près la cour d'Alger pour comparaître à l'audience et répondre aux accusations retenues contre eux au cours de l'enquête préliminaire et de l'instruction judiciaire.

R. H.

SOUDAN

Le « Quintette » insiste sur une issue politique, pas militaire

Le Premier ministre ouvert à la coopération, mais refuse certaines lectures du conflit.

Le « Mécanisme quintipartite » sur le Soudan a réitéré son rejet catégorique d'une issue militaire à la guerre et appelé les autorités de Khartoum à s'engager dans un processus politique « crédible et inclusif », devant conduire à un gouvernement démocratique dirigé par des civils. Cette position a été exprimée à l'issue d'une visite de la délégation à Khartoum, où elle s'est entretenue avec les plus hautes autorités du pays.

Le « Quintette » réunit les Nations unies, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue arabe et l'organisation « IGAD ». Sa délégation a été reçue par le président du Conseil de souveraineté et commandant de l'armée, Abdel Fattah al-Burhan, pour des discussions consacrées aux efforts de paix et au processus politique.

DES ÉCHANGES « CONSTRUCTIFS »

Le porte-parole de la délégation, Mohammed ben Chambas, a qualifié les entretiens de « constructifs », précisant que la visite visait à jeter des ponts entre les efforts du « Quintette » à l'extérieur du Soudan et les initiatives soudanaises à l'intérieur du pays. Selon lui, le « Quintette » est convaincu que les efforts conjoints peuvent faire avancer « un processus politique crédible et inclusif pour tous, aboutissant à une transition vers un gouvernement démocratique dirigé par des civils reflétant les aspirations du peuple soudanais ».

Ben Chambas a surtout insisté sur un point : « Il n'existe pas de solution militaire au conflit au Soudan ». Il a appelé à ce que tout processus politique durable soit accompagné de mesures concrètes pour protéger les civils et mettre fin aux hostilités. Il a également réaffirmé le respect par le « Quintette » de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Soudan, ainsi que son rejet de l'établissement de « structures parallèles ». La délégation a également rencontré le Premier ministre Kamel Idriss, qui a exprimé la disposition



de son gouvernement à coopérer avec le « Mécanisme quintipartite » et à soutenir le dialogue national « soudanais-soudanais ». Il a toutefois refusé de présenter la guerre comme un conflit entre deux généraux, ou de parler d'une mainmise des islamistes sur le gouvernement — deux lectures fréquemment avancées pour décrire la crise.

Le « Quintette » a par ailleurs mené des consultations avec le comité de préparation du dialogue « soudanais-soudanais ». Son porte-parole, Othman Mirghani, a indiqué que la réunion avait porté sur les garanties des participants et sur la nécessité d'élargir les consultations aux femmes, aux jeunes, aux déplacés, aux réfugiés et aux personnes affectées par la guerre.

UNE INITIATIVE DE DIALOGUE INTERNE DÉJÀ CONTESTÉE

La visite du « Quintette » intervient quelques semaines après des divergences politiques autour de l'initiative de dialogue interne. La Commission de l'Union africaine avait salué, le 31 août, cette initiative supervisée par un comité indépendant de personnalités soudanaises, appelant à y impliquer les différentes forces civiles,

politiques et communautaires. Elle y voyait un renforcement de la feuille de route de l'Union africaine et de la trajectoire du « Quintette ».

Mais l'initiative s'est heurtée à l'opposition de forces politiques hostiles à l'armée. L'Alliance « Ta'sis », dirigée par les « Forces de soutien rapide », a qualifié la position de la Commission de parti pris en faveur de l'un des camps, estimant que le dialogue proposé se déroulait sous le contrôle d'al-Burhan. Elle a plaidé pour un dialogue non dominé par l'une ou l'autre des parties au conflit. L'Alliance « Samoud », conduite par l'ancien Premier ministre civil Abdallah Hamdok et ses alliés, a également rejeté l'initiative dans sa forme actuelle. Elle considère que tout dialogue non lié à l'arrêt de la guerre et non indépendant des belligérants risque de « légitimer le pouvoir de fait ». Elle réclame un processus de paix global articulant le volet humanitaire, la cessation des hostilités et le cessez-le-feu à un processus politique civil traitant les racines de la crise.

En parallèle, le directeur du service général du renseignement, Ahmed Ibrahim Mufaddal, a estimé, lors d'une rencontre

avec des médias à Khartoum, que le dialogue avec le Tchad, à la frontière ouest, et l'Éthiopie, à la frontière est, était « important et fondamental » en raison du voisinage et des intérêts communs — et ce, malgré ses accusations de rôles des deux pays en soutien aux « Forces de soutien rapide ».

« Il n'y a d'autre choix que de mener un dialogue objectif pour parvenir à des résultats et des intérêts communs », a-t-il déclaré, ajoutant que « le Soudan et ses deux voisins ne peuvent pas changer leurs positions géographiques, et que les citoyens sont les plus touchés par la persistance des tensions ».

Mufaddal a toutefois maintenu la ligne militaire : selon lui, l'armée poursuit le combat et « ne reculera pas sur l'objectif de reconquérir toutes les régions du pays », tout en assurant que l'État « ne veut pas la guerre ».

La visite du « Quintette » illustre ainsi la difficulté à concilier les exigences internationales d'une transition civile et les réalités d'un conflit toujours en cours, sur fond de profondes divisions entre les acteurs politiques soudanais.

R.I/agences

ARMES CHIMIQUES

Khartoum dénonce de «fausses allégations»

Le Premier ministre soudanais, Kamel Idriss, a qualifié d'« allégations mensongères » les accusations d'utilisation d'armes chimiques dans la guerre, dans la première réaction gouvernementale de haut niveau aux nouvelles enquêtes journalistiques internationales. Ces enquêtes affirment avoir obtenu des documents, des témoignages et des éléments visuels suggérant une possible utilisation de substances chimiques par l'armée dans son combat contre les « Forces de soutien rapide ».

Idriss s'exprimait lors de sa rencontre à Khartoum avec la délégation du « Mécanisme quintipartite » concerné par le Soudan. Il a déclaré qu'« il existe de faux récits diffusés à propos de la guerre, parmi lesquels les fausses allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques ». Cette déclaration n'est pas le premier démenti officiel soudanais — le ministère des Affaires étrangères

les avait déjà rejetées — mais elle constitue la première réaction gouvernementale aux documents et enquêtes qui ont ramené la question au premier plan.

Les propos d'Idriss ont coïncidé avec la publication mercredi par « Euronews » d'une enquête fondée sur un rapport de 32 pages, préparé par une équipe dirigée par d'anciens hauts responsables de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Ce rapport comprend les témoignages de 8 Soudanais ainsi que des éléments visuels et numériques concernant des incidents suspects d'utilisation de substances toxiques entre 2024 et 2025. L'un des cas les plus marquants concerne la raffinerie d'Al-Jaili, au nord de Khartoum, qui était alors sous le contrôle des « Forces de soutien rapide ». Deux témoins ont rapporté qu'un avion militaire avait survolé les lieux, avant la chute d'objets suivie d'odeurs et d'émissions inhabituelles,

et que près de 20 personnes avaient été atteintes de difficultés respiratoires et d'irritations oculaires.

Des experts estiment que les symptômes observés concordent avec une possible exposition à une substance chimique dangereuse, sans pouvoir identifier la substance ni prouver catégoriquement l'usage d'une arme chimique. Ils réclament une enquête internationale. Une enquête du « Washington Post » et du « New York Times » fait état d'un programme secret de munitions au chlore et du stockage de jusqu'à 290 munitions chimiques. Plus de 20 responsables du renseignement occidentaux et experts jugent ces éléments crédibles, mais une conclusion décisive exigerait d'inspecter les sites et d'interroger les témoins.

L'affaire éclate en janvier 2025, lorsque des responsables américains estiment que l'armée soudanaise a utilisé des armes

chimiques contre les « Forces de soutien rapide ». En avril 2025, Washington conclut officiellement à un usage en 2024, viole le droit international selon elle, et impose des sanctions à Khartoum sans publier ses preuves.

Les « Forces de soutien rapide » formulent leur première accusation publique documentée le 31 mars 2025, visant Shangel Tobaya, au nord du Darfour, puis l'élargissent à Khartoum, au Darfour et à Al-Jazira après les sanctions de mai. Ces accusations apparaissent après la fuite des informations américaines.

Le 23 mai 2025, Khartoum rejette ces accusations, les qualifiant de « mensongères et sans fondement ». Al-Burhan forme une commission nationale d'enquête, notifiée à l'ONU. En juillet 2026, celle-ci conclut à l'absence de preuves techniques ou matérielles. La Mauritanie, le Tchad et le Bénin demandent des explications au Soudan, qui répond. L'Or-

ganisation pour l'interdiction des armes chimiques suit l'affaire avec « une vive préoccupation », mais ne peut enquêter sans demande et n'a publié aucune conclusion indépendante.

Par conséquent, l'Organisation n'a jusqu'à présent publié aucune conclusion technique indépendante prouvant ou infirmant l'utilisation d'armes chimiques au Soudan, tandis que Washington s'en tient à sa conclusion, que Khartoum rejette fermement. Les documents et témoignages apparus ce mois-ci ajoutent des informations qui n'étaient pas disponibles publiquement avant l'annonce des accusations et des sanctions américaines. Mais Washington n'est pas parvenue à une preuve définitive indépendante, dont la résolution nécessite une enquête technique internationale capable d'accéder aux sites, d'examiner les échantillons et les munitions et d'entendre directement les témoins.

NUCLÉAIRE EN IRAN

Le CN de l'ONU relance la machine des sanctions

L'AIEA indique avoir perdu, depuis plus d'un an, la «continuité de la connaissance» sur les stocks d'uranium enrichi déclarés par l'Iran.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a franchi jeudi une nouvelle étape dans le dossier nucléaire iranien, en approuvant par 11 voix l'ordre du jour d'une session consacrée aux sanctions contre Téhéran. La Russie et la Chine ont voté contre, tandis que le Pakistan et la Somalie se sont abstenus.

Cette décision ouvre la voie à la reprise des travaux de la commission de la résolution 1737, chargée de surveiller l'application des sanctions onusiennes, que Washington considère comme rétablies via le mécanisme de «snapback».

WASHINGTON DÉNONCE UNE « OBSTRUCTION » RUSSO-CHINOISE

L'ambassadrice américaine Jennifer Loketa a vivement critiqué l'attitude de Moscou et Pékin, accusés de tenter d'« entraver » le travail de la commission afin de « saper la mise en œuvre des résolutions du Conseil » et de protéger l'Iran. Elle a confirmé que la commission avait été reconstituée et qu'elle était désormais « en fonction ».

La diplomate américaine a également affirmé que Téhéran « reste en situation de non-conformité » à l'accord de garanties globales conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), rappelant que le conseil des gouverneurs de l'Agence avait réaffirmé cette position cette semaine. Selon elle, les six résolutions onusiennes considérées comme rétablies en septembre 2025 doivent être pleinement appliquées.

Le Royaume-Uni a soutenu cette position, sa représentante Sarah Macintosh appelant à la poursuite des travaux de la commission et à la mise en œuvre des sanctions.

PLUS DE 400 KG D'URANIUM ENRICHI À 60 %

Londres a par ailleurs tiré la sonnette



d'alarme sur l'avancée du programme nucléaire iranien. Selon Sarah Macintosh, l'Iran a accumulé plus de 400 kilogrammes d'uranium enrichi à 60 %, un niveau que seul ce pays atteint parmi les États non dotés de l'arme nucléaire. Elle a estimé que cette expansion « manque de toute justification civile crédible ».

La représentante britannique a aussi déploré que les inspecteurs de l'AIEA n'aient plus accès aux installations nucléaires iraniennes depuis juin 2025, à l'exception de la centrale de Bushehr, empêchant toute vérification de l'état des sites et des stocks d'uranium. Elle a rappelé que le directeur général de l'Agence, Rafael Grossi, jugeait la situation préoccupante et exigeant une réponse « avec le plus grand degré d'urgence ».

La France a joint sa voix à cet alarmisme. Son représentant, Jérôme Bonafont, a souligné que la quantité d'uranium enrichi détenue par Téhéran équivalait à plus de dix « quantités significatives » au sens de l'AIEA, un seuil au-delà duquel « la possibilité de fabriquer un dispositif nucléaire ne peut être exclue ». Il a ajouté que l'Agence n'était plus en mesure de certifier le caractère exclusivement pacifique du programme iranien.

Paris a également rappelé que le mécanisme de « snapback » avait été activé en septembre dernier conformément à la résolution 2231, et que les sanctions rétablies visaient à limiter la capacité de l'Iran à développer une arme nucléaire, y compris via des restrictions sur son programme balistique.

MOSCOU CONTESTE LA LÉGALITÉ DE LA PROCÉDURE

De son côté, la Russie a rejeté en bloc la démarche. Sa représentante adjointe, Anna Evstigneeva, a affirmé que la résolution 2231 avait expiré en octobre 2025 et que le Conseil aurait dû clore à cette date l'examen du dossier iranien. Selon Moscou, le mécanisme de rétablissement des sanctions n'a pas été activé « correctement » pour des « raisons juridiques et procédurales », privant de tout fondement la reprise des travaux de la commission 1737, interrompus après l'accord nucléaire de 2015. La Russie a aussi rejeté l'interprétation du Secrétariat général de l'ONU, qui considère que les sanctions antérieures sont revenues en vigueur.

UNE RÉSOLUTION DE L'AIEA EN TOILE DE FOND

Cette session du Conseil de sécurité intervient après l'adoption, par le conseil des gouverneurs de l'AIEA, d'une résolution portée par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne sur la non-conformité iranienne. Le texte a recueilli 23 voix pour, trois contre — Russie, Chine et Niger — et huit abstentions. Il demande à Rafael Grossi d'informer le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de la situation.

Dans son dernier rapport, l'AIEA indique avoir perdu, depuis plus d'un an, la « continuité de la connaissance » sur les stocks d'uranium enrichi déclarés par l'Iran, et ne plus pouvoir vérifier l'état des matières et des installations endommagées depuis les frappes de juin 2025.

Face à cette impasse, Londres a appelé Téhéran à revenir à la table des négociations et à coopérer pleinement avec l'Agence, rappelant qu'« un règlement négocié est la seule solution à long terme ». Un message qui, pour l'heure, se heurte à un Conseil de sécurité profondément divisé.

R.I/agences

CONSEIL DE SÉCURITÉ INTERNATIONAL

Riyad exige la fin de tout soutien à la «milice houthie»

L'Arabie saoudite a appelé le Conseil de sécurité international à adopter une position claire et ferme face aux agressions terroristes et criminelles menées par la « milice » houthie terroriste, qui ont visé des infrastructures civiles et économiques à Abha, Khamis Mushait, Jizan et Najran, et ont fait 73 blessés civils, dont des femmes et des enfants, afin que le Conseil assume ses responsabilités dans le maintien de la sécurité et de la

paix internationales. Le Royaume a insisté, dans un discours prononcé par son représentant permanent auprès des Nations unies, l'ambassadeur Dr Abdulaziz al-Wassel, lors de la session d'urgence tenue par le Conseil de sécurité pour examiner les agressions de la milice houthie contre le Royaume, sur la nécessité de garantir la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de mettre fin à toutes les formes

de soutien qui permettent à la milice houthie de poursuivre son comportement hostile et ses agressions menaçant la sécurité de la région et les voies maritimes internationales. Le Dr al-Wassel a mis en garde contre la gravité de l'escalade houthie et ses répercussions sur la sécurité de la région, affirmant que ces agressions ne visent pas seulement la sécurité du Royaume, de ses citoyens et de ses capacités, mais représentent

également une menace pour la navigation et le commerce internationaux en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandeb. Il a affirmé le droit légitime du Royaume à se défendre et à protéger sa sécurité, sa souveraineté, ses citoyens, les résidents sur son territoire et ses capacités nationales, conformément à la Charte des Nations unies et aux dispositions du droit international. Al-Wassel a réitéré la position constante du

Royaume à l'égard de la République du Yémen, fondée sur la préservation de son unité, de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, confirmant la poursuite du soutien du Royaume à la recherche d'une solution politique globale et durable à la crise yéménite sous direction yéménite, de nature à garantir la sécurité et la stabilité et à répondre aux aspirations du peuple yéménite.

IRAK

Le 30 septembre, date butoir pour le retrait de la coalition

Le gouvernement irakien a déclaré hier que la mise en œuvre de la « restriction des armes aux mains de l'État » commencerait après l'achèvement du retrait de la coalition internationale à la fin du mois en cours. Le général Sabah al-Noumane, porte-parole du commandant en chef des forces armées, a déclaré que « le 30 septembre est

la date limite de la fin de la mission de la coalition internationale et des autres forces étrangères en Irak ». Il a indiqué que « le retrait de la coalition connaît une accélération, les forces étrangères respectant les délais fixés pour mettre fin à leurs missions dans le pays ». Le gouvernement a également affirmé que des dialogues se tenaient

aux plus hauts niveaux avec des factions armées pour faire réussir le plan.

Concernant la coordination entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la région du Kurdistan, al-Noumane a indiqué que les deux parties avaient signé un accord prévoyant la remise directe des personnes recherchées au centre de coordina-

tion conjoint, afin de dépasser les procédures bureaucratiques antérieures.

Al-Noumane a précisé que « Daech » avait militairement pris fin en Irak, et que malgré la présence de restes et de vestiges de l'organisation, les forces de sécurité étaient prêtes à les affronter et à les détruire.

MONDIAL 2038 La France réfléchit à un projet avec l'Allemagne

La Fédération française de football (FFF) réfléchit à une candidature pour accueillir la Coupe du monde 2038, cent ans après l'édition organisée en France en 1938.

Invité de l'émission Génération After sur RMC Sport, le président de la FFF, Philippe Diallo, a confirmé que le sujet était actuellement à l'étude.

Avec le passage de la Coupe du monde à 48 équipes, Philippe Diallo estime toutefois qu'il serait difficile pour un seul pays d'organiser la compétition. « C'est un sujet de réflexion », a-t-il expliqué, avant d'ajouter : « À 48, on ne peut plus l'organiser tout seul. Regardez les États-Unis... »

Dans cette perspective, l'hypothèse d'une candidature commune avec l'Allemagne est évoquée. Interrogé sur cette possibilité, Philippe Diallo a estimé que l'Allemagne serait « un partenaire qui aurait du sens ».

AUCUN PROJET ENCORE ACTÉ

À ce stade, aucune candidature officielle n'a été déposée. La réflexion porte donc encore sur une échéance lointaine et sur la forme que pourrait prendre un éventuel projet commun. La Coupe du monde 2030 sera principalement organisée en Espagne, au Portugal et au Maroc, avec également trois rencontres en Amérique du Sud : en Argentine, au Paraguay et en Uruguay. Les trois premiers matches de la compétition se dérouleront les 8 et 9 juin 2030, notamment à Montevideo, afin de célébrer le centenaire de la première Coupe du monde.

Si la France venait à se porter candidate pour 2038 et obtenait l'organisation du tournoi dans le cadre d'une candidature commune, elle accueillerait alors la Coupe du monde pour la



troisième fois, après les éditions de 1938 et 1998.

La Fédération française de football aurait également décidé de retirer son soutien à Gianni Infantino lors de la prochaine élection présidentielle de la FIFA, prévue en mars 2027 au Maroc.

RETRAIT DE SOUTIEN À INFANTINO

Selon L'Équipe, lors d'une réunion de son comité exécutif jeudi, Philippe Diallo aurait annoncé le retrait officiel du soutien de la FFF au président de la FIFA. Cette décision ferait suite aux tensions croissantes entre plusieurs fédérations européennes et Gianni Infantino, notamment autour

de certaines orientations envisagées par la FIFA concernant le financement et la commercialisation de la Coupe du monde.

La FFF emboîterait ainsi le pas à plusieurs fédérations européennes, parmi lesquelles l'Angleterre et l'Italie. D'autres pays pourraient prendre une décision similaire dans les prochaines semaines.

La Fédération française se rapprocherait ainsi de la position défendue par l'UEFA et son président, Aleksander Čeferin, dans un contexte de tensions croissantes avec la direction de la FIFA. Pour rappel, la prochaine élection à la présidence de la FIFA doit se tenir en mars 2027, lors d'un congrès prévu à Rabat, au Maroc.

FINALE DE COUPE DU MONDE 2030 La FIFA refroidit le Maroc

Le feuilleton de la finale de la Coupe du monde 2030 est loin d'être terminé. Mercredi soir, Fouzi Lekjaa, président de la Fédération royale marocaine de football, avait créé la sensation en affirmant que la province de Benslimane « aura l'honneur d'accueillir la finale » du prochain Mondial.

Une annonce forte, alors que le Maroc mise notamment sur le futur stade Hassan-II, en construction près de Casablanca. Avec une capacité annoncée de 115 000 places, cette enceinte figure parmi les principaux arguments marocains pour décrocher le match le plus prestigieux de la compétition.

Mais du côté de Zurich, pas question de confirmer l'annonce marocaine. Selon L'Équipe, la FIFA n'a encore pris aucune décision définitive concernant le lieu de la finale.

L'instance mondiale avait



déjà démenti les informations selon lesquelles son président, Gianni Infantino, aurait promis la finale au Maroc en échange d'un soutien politique.

La FIFA avait alors été très claire : « C'est faux et trompeur d'affirmer que le président de la FIFA a fait une promesse en lien avec la désignation de l'hôte de la

finale de la Coupe du monde 2030. Une décision sera prise par la FIFA en temps voulu. »

De quoi refroidir les certitudes marocaines. Pour l'heure, aucune attribution officielle n'a donc été faite, ni au Maroc ni à l'Espagne. La bataille reste particulièrement serrée entre les deux prétendants. Le

Maroc dispose d'un argument de poids avec le futur stade Hassan-II, qui pourrait devenir l'une des plus grandes enceintes de football au monde.

Mais l'Espagne entend également défendre ses chances. Le président de la Fédération espagnole, Rafael Louzán, a récemment plaidé pour une finale sur le sol espagnol, estimant qu'il serait difficile de comprendre qu'elle puisse se jouer ailleurs.

Le Mondial 2030 sera organisé principalement par le Maroc, l'Espagne et le Portugal. Trois rencontres auront également lieu en Argentine, au Paraguay et en Uruguay pour marquer le centenaire de la Coupe du monde.

Pour la finale, en revanche, le suspense reste entier. Le Maroc a affiché ses ambitions, l'Espagne ne compte rien lâcher et la FIFA garde encore la décision entre ses mains.

BRÉSIL

Carlo Ancelotti se passe de Neymar

Un vent nouveau souffle (enfin) sur le Brésil. Présent à la surprise générale dans la liste de Carlo Ancelotti pour la dernière Coupe du monde, Neymar ne figure pas dans celle du mois de septembre. L'ancien attaquant du PSG a manqué les deux dernières rencontres de Santos pour une lésion musculaire subie à la cuisse droite le 2 septembre dernier qui devrait l'éloigner des terrains deux à trois semaines. Ce dernier avait annoncé sa retraite internationale après l'élimination du Brésil lors du Mondial mais certains espéraient encore en retour. Neymar n'est pas le seul vieux briscard de la Seleção à avoir été mis sur la touche par Don Carlo. Casemiro, qui a pourtant inscrit 3 buts lors de ses 3 dernières rencontres avec l'Inter Miami, est absent de la liste de son ancien entraîneur au Real Madrid.

De nombreux joueurs issus du championnat brésilien, dont les trois gardiens, ont été appelés par Ancelotti tandis que le technicien italien a renouvelé sa confiance à Endrick et Estevão, pourtant en mal de temps avec leurs clubs respectifs. Marquinhos, Raphinha et Vinicius sont présents. Le Brésil va faire face à une adversité plutôt faible lors de ses deux rencontres amicales du mois de septembre face à l'Australie les 25 et 29 septembre prochain, et face à l'Inde le 3 octobre.

LIVERPOOL

Mac Allister inquiet pour sa prolongation

Arrivé à Liverpool en 2023, Alexis Mac Allister n'a toujours pas prolongé son contrat, et les discussions semblent au point mort. Après son but décisif contre l'Atlético de Madrid, mercredi en Ligue des champions, l'Argentin a révélé qu'aucun échange direct n'avait eu lieu avec les dirigeants.

« Ils n'étaient pas en mesure de renouveler mon contrat », a-t-il expliqué, précisant que les discussions passaient par son agent. Alors que Gravenberch et Szoboszlai ont récemment prolongé, Mac Allister s'est dit « triste » de sa situation, malgré des sollicitations extérieures durant l'été.

FENERBAHÇE

Ismail Kartal démissionne

Malgré un nul encourageant contre l'AS Rome (1-1) en Ligue des champions, Ismail Kartal a annoncé sa démission après la rencontre. De retour sur le banc en juin, l'entraîneur de 65 ans avait pourtant réussi à qualifier Fenerbahçe pour la phase de ligue de C1, notamment en éliminant l'OL. Mais le début de saison en championnat, marqué par deux défaites en quatre matches dont le derby contre Besiktas (1-2), a fragilisé sa position. Kartal quitte ainsi le club stambouliote très tôt dans la saison.

CAMEROUN

Samuel Eto'o impliqué dans un nouveau scandale

Une histoire d'argent autour d'un match amical opaque entre le Cameroun et la Russie : tout pour faire une belle histoire. Samuel Eto'o, président de la Fédération camerounaise de football, s'est visiblement permis quelques largesses après la rencontre entre les deux sélections, en octobre 2023.

Le quotidien britannique The Times révèle que deux paiements de la Fédération russe, à hauteur de 455 056 et de 112 514 euros, ont été transférés sur un compte personnel d'Eto'o, lié à une banque qatarie, sans que personne ne sache vraiment où est passé l'argent.

La FIFA n'a pas donné suite aux plaintes Guibai Gatama, ancien membre du comité de direction de la Fecafoot, avait déjà alerté la FIFA en juin 2025 à propos de cet argent, sans aucune conséquence à ce jour. Au Times, l'homme affirme « qu'aucun document » n'indique que les virements ont ensuite été envoyés vers la Fecafoot. Depuis, Gatama s'est fait virer de la fédé et Eto'o s'est rapproché de Gianni Infantino, qu'il n'hésite plus à défendre publiquement.

ÉQUIPE NATIONALE

Les trois grands chantiers de Hemdani

Pour sa première mission à la tête de la sélection A, Brahim Hemdani devra rapidement apporter sa touche. Solidifier une défense en quête de repères, gérer l'après-Mahrez et dégager une équipe type seront les trois priorités du nouveau patron des Verts.

Nommé récemment à la tête de l'équipe nationale, Brahim Hemdani succède à Vladimir Petković avec la lourde responsabilité d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire des Verts. Après une période marquée par plusieurs incertitudes, le technicien algérien devra rapidement imposer ses idées et construire une équipe capable d'aborder sereinement les prochaines échéances internationales.

Le temps ne jouera toutefois pas en sa faveur. L'Algérie retrouvera la compétition dès la fin du mois de septembre avec deux rencontres face à la Zambie et au Burundi, comptant pour les éliminatoires de la CAN 2027. Ces deux rendez-vous constitueront les premiers véritables tests de Hemdani à la tête de la sélection A.

Fort de son expérience récente avec les jeunes Fennecs, qu'il a conduits au titre aux Jeux méditerranéens, le nouveau sélectionneur connaît déjà l'environnement du football international algérien. Trois dossiers devraient néanmoins rapidement mobiliser son attention.

RETROUVER UNE VÉRITABLE SOLIDITÉ DÉFENSIVE

Le premier chantier concerne sans aucun doute le secteur défensif. La défense algérienne a montré plusieurs signes de fragilité ces dernières années, notamment lors de la dernière Coupe du monde, où les Verts ont encaissé neuf buts.

Hemdani devra donc trouver rapide-



ment la bonne formule afin de rendre son équipe plus solide. Le choix d'une charnière centrale complémentaire sera évidemment déterminant, mais le travail devra également porter sur l'équilibre collectif, notamment dans le positionnement du milieu de terrain et la capacité du bloc à défendre ensemble.

Les premières rencontres permettront au sélectionneur d'expérimenter différentes associations et d'identifier les joueurs capables de répondre aux exigences du niveau international.

PRÉPARER L'APRÈS-MAHREZ

L'autre dossier majeur sera la succession de Riyad Mahrez. Après avoir annoncé sa retraite internationale au terme de la Coupe du monde 2026, le capitaine emblématique des Verts laisse derrière lui un immense vide.

Avec 119 sélections, 40 buts et 45 passes décisives, Mahrez a profondément marqué l'histoire récente de la sélection. Son talent, son expérience et sa capacité à faire basculer une rencontre manqueront forcément à l'équipe nationale.

Hemdani devra désormais faire émerger une nouvelle hiérarchie offensive. Des joueurs comme Anis Hadj Moussa ou Farès Ghedjemis pourraient notamment être appelés à prendre davantage de responsabilités. L'objectif ne sera cependant pas de trouver un nouveau Mahrez, mais de construire une animation offensive suffisamment collective pour compenser son départ.

DÉGAGER RAPIDEMENT UN ONZE DE RÉFÉRENCE

Enfin, Brahim Hemdani devra rapidement établir une hiérarchie claire à chaque poste. Avec la CAN 2027 programmée en juin prochain, le calendrier laissera relativement peu de temps au nouveau sélectionneur pour procéder à de nombreux changements.

Les éliminatoires de la CAN constitueront ainsi une première étape importante pour tester différentes options et dégager progressivement un onze de référence. Hemdani dispose d'un réservoir particulièrement riche, entre les jeunes talents évoluant dans le championnat algérien et les nombreux binationaux présents dans les grands championnats européens.

Le nouveau sélectionneur devra donc trouver rapidement le juste équilibre entre expérience et jeunesse, stabilité et renouvellement. Ses premiers choix permettront déjà de dessiner les contours de l'équipe qu'il souhaite bâtir pour les prochaines années.

1^{ER} TOUR PRÉLIMINAIRE RETOUR DE LA LDC

Le MCA en quête de qualification

Les deux représentants algériens disputeront ce week-end les matchs retour du premier tour préliminaire de la Ligue des champions africaine 2026-2027.

Le MCA, triple champion d'Algérie en titre, reçoit l'ASN Nigelec après avoir ramené un match nul 0-0 de Niamey à l'aller. Les Mouloudéens devront donc impérativement s'imposer pour accéder au deuxième tour préliminaire.

SAOURA POUR POURSUIVRE SON AVENTURE

La JS Saoura possède un léger avantage après sa victoire 1-0 à l'aller, obtenue au stade Miloud-Hadefi d'Oran grâce à un but d'Oussama Bentaleb à la 43e minute. Les Sudistes devront désormais préserver cette avance en Guinée pour valider leur qualification. Pour les deux clubs algériens, le MCA devra s'imposer à Douéra, tandis que la JSS devra défendre son avantage d'un but à Conakry. Les deux rencontres sont décisives pour une qualification au deuxième tour préliminaire, dont les matchs aller sont prévus en octobre.

Rafik G.

2^{ÈME} JOURNÉE DE LIGUE 1 MOBILIS L'USMA s'impose, l'ESBA accrochée

L'USM Alger a décroché sa première victoire de la saison en s'imposant face à la JS El Biar, avant-hier soir, à l'occasion de la deuxième journée du championnat de Ligue 1 Mobilis. Dans l'autre rencontre disputée durant la même soirée, l'ES Ben Aknoun a été tenue en échec à domicile par l'US Biskra.

Après avoir concédé le nul lors de la première journée, l'USMA a cette fois réussi à décrocher les trois points face à la JSEB. Les Rouge et Noir ont pris les commandes de la rencontre à la 30e minute grâce à Zakaria Draoui, auteur de l'ouverture du score.

Au retour des vestiaires, les Usmistes ont fait le break grâce à Ramdaoui, qui a doublé la mise à la 56e minute. Une victoire importante pour la formation algéroise, qui lance ainsi véritablement sa saison et engrange de la confiance avant la suite de la compétition. De son côté, l'ES Ben Aknoun a dû se contenter du partage des points face à l'US Biskra, au terme d'une



rencontre riche en rebondissements. Les locaux ont rapidement ouvert le score, dès la 5e minute, par l'intermédiaire de Djabout. Les Biskris ont toutefois réagi rapidement et égalisé à la 20e minute grâce à Belkhadem.

Alors que l'ESBA pensait avoir

fait le plus difficile en fin de rencontre, l'US Biskra a trouvé les ressources nécessaires pour revenir au score. Bechou, à la 88e minute, a permis aux visiteurs d'arracher le point du match nul. Avec ces deux résultats, la deuxième journée de Ligue 1 Mobilis se poursuit avec

plusieurs affiches très attendues. Les différentes formations cherchent encore à trouver leur rythme en ce début de saison, avec l'objectif de bien négocier les prochaines journées.

SANCTIONS CONTRE LA JS EL BIAR

La JS El Biar a écopé de plusieurs sanctions de la commission de discipline de la LFP après sa défaite face à l'Olympique Akbou (0-2).

Fayçal Abdat est suspendu deux matchs et condamné à 200 000 DA d'amende pour avoir insulté l'arbitre. Karim Aribi devra, lui, s'acquitter de 100 000 DA pour contestation.

Le dirigeant Zineddine Mekaoui est provisoirement suspendu dans l'attente de ses déclarations. Le club a également été sanctionné d'une amende de 200 000 DA pour « exagération dans la commission des infractions ».

Rafik G.

VOLLEY-BALL

Coopération algéro-égyptienne renforcée

La Fédération algérienne de volley-ball (FAVB) et son homologue égyptienne ont signé au Caire un accord de coopération et de partenariat destiné à renforcer les échanges d'expertise et le développement des jeunes

catégories. Paraphée par les présidents des deux fédérations, Mohand Temdertaza et Yasser Qamar, la convention prévoit notamment le partage d'expériences dans la formation et le suivi des jeunes volleyeurs. Cet accord s'inscrit

dans la nouvelle politique de la FAVB visant à renforcer la détection et l'accompagnement des jeunes talents, à travers notamment la création d'un Conseil national de détection et l'organisation de championnats d'élite U16 et U19.

SAUDI PRO LEAGUE

Boulbina étincelant

Adil Boulbina continue de séduire en Arabie saoudite. L'international algérien a été décisif lors de la victoire d'Al Diriyah sur le terrain d'Al Fateh (2-1), mercredi, pour le compte de la 6e journée de la Saudi Pro League. Désigné homme du match, le Fennec confirme son adaptation express depuis son arrivée d'Al Duhail, pour un montant annoncé de 13 millions d'euros. Avec deux buts en trois apparitions, le joueur de 23 ans affiche déjà des statistiques prometteuses sous ses nouvelles couleurs.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement
1- Déplacée en danger.
2- Unité de l'armée romaine - Pronom.
3- Le ver plat en est un. 4- Négation - Paradis.
5- Laisser tomber - Contracté. 6- Aurochs - Pas rapide. 7- Fin de participe - Epicée.
8- Possessif - Enlever. 9- Personnel - Annonce - A la mode. 10- Dans - Produite.

Verticalement
1- Plat de veau.
2- Procédure judiciaire - Sujet à caution.
3- C'est bientôt la fin - Fait rêver.
4- Réfute - Cognait en Egypte.
5- Ecrivain français - Cube. 6- Electrode - Pas la porte à côté. 7- Merle femelle. .8- Avait la " fureur de vivre " - Notre mère à tous. 9- Obtint - Bêtise. 10- Passé à la guillotine - Bienvenu.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Mobilisation Maubilisation Mobillisation Mobilization	Rayonnement Rayonnement Réyonnement Réonnement
Biologique Biaulogique Biollogique Biologic	Blaspheme Blasphème Blasphème Blasephème

Les mots fléchés

QUÊTEURS	TOUT ROND DU PINASTRE	PARLERA GRILLÉES EN CERCLE	CELLE DE L'IMAGINAIRE	MORCEAU DE PAIN FRIT	EXISTENCE COPAIN	ÉTENDUES D'EAU CALME
EMBRASSA-DES			STOPPE L'ÉPIDÉMIE HAUSSA			
VERRE SOLITAIRE				OUBLIE ANIMAUX CHASSÉS		
SAUVAGE			PLANTE PARASITE SOUMIS A UNE TÂCHE ARDUE		LE PRIX DU SILENCE	
APPARU		CONNAIS-SAIT SITUÉ			TOUS ET PERSONNE AMÉRIN-DIENS	
DISQUE COMPACT	VILLE DE FRANCE ATHOS OU PORTHOS					
DIFFUSÉE SUR LES ONDES AIRS POUR DEUX VOIX			CONSERVA ÉCRASÉES		DÉTÉRIO-RAI	
		PEU FRÉQUENT 3,14		ATTRAPÉ VENTILÉES		OISEAUX COUREURS
PETIT RUISSEAU TENTATIVE		PAPIER INUTILE POSSÈDE				
			BOUQUINE RAPACE DIURNE		EN MATINÉE VILLE DE CAMARGUE	
ELLE COULE DE SOURCE	MESURE D'INTELLIGENCE CONDIMENT	GROUPE CADEAU		ELLE SÉPARE LES CHEVEUX		
		PALMIER JAILLISSE-MENT			ÉCARTÉE DU GROUPE	
CONTENTS GIBET				CHOISIR PAR VOTE SURFACES AGRICOLES		
			ENZYMES PRINCE ARABE			LOCH À MONSTRE
SANS ÉCLAT JOLI MOIS		AVOIR L'AUDACE DE MÈCHE REBELLE		DÉCHET DU BLÉ AMONCEL-LEMENT		
	À L'INTÉ-RIEUR DE IDEM ABRÉGÉ		PLACE RÉGLE DOUBLE		ARTICLE MASCULIN EN TENUE D'ADAM	
ÉTAT HAL-LUCINATOIRE RÉIMPRIMER		BOISSONS CALMANTES				
				TRANSPI-RES		

BIFFE-TOUT

EN 9 LETTRES : Homme politique vietnamien		
ANAGRAMME	GÉANTE	POULARDE
ANÉMIE	GRANITIQUE	REDOUX
ARROSOIR	GRATINÉE	ROQUETTE
BALANCE	GRIBOUILLE	SOLDAT
BÉCANE	INDEX	SOLVABLE
CAPTURE	INFÉRIEURE	SPINALE
CHEMINÉE	MACÉDOINE	SUPÉRIEURE
CRINOLINE	MAJORDOME	TABASSER
DAUPHIN	MÉTISSE	TAUREAU
DÉGAGÉ	MUSÉUM	TEINDRE
DIGNITAIRE	NAPALM	ULCÉRER
DORER	NAUFRAGE	UTILITAIRE
ELIMER	OSIRIS	VASISTAS
FOUINE	PACIFISME	VIRTUELLE
FRATERNITÉ	PALUDISME	VOILER
GASTRONOME	PARANOÏA	ZANZIBAR
GÂTEAU	POPULISME	ZAPATA

S	U	P	E	R	I	E	U	R	E	D	I	G	N	I	T	A	I	R	E
P	V	I	R	T	U	E	L	L	E	E	M	M	A	R	G	A	N	A	M
A	P	S	H	E	I	D	M	E	A	R	G	M	S	T	T	O	Z	N	A
C	O	C	O	M	S	L	E	I	U	A	I	O	U	A	E	A	H	A	C
I	U	B	E	L	A	S	O	G	S	Q	L	O	U	S	N	A	U	U	E
F	L	N	A	P	V	N	I	T	A	D	I	R	S	Z	E	L	U	F	D
I	A	G	A	L	A	A	R	T	A	G	E	T	I	O	C	U	Z	R	O
S	R	N	E	R	A	O	B	T	E	A	E	B	I	E	R	A	M	A	I
M	D	E	A	A	N	N	X	L	U	M	A	R	R	N	P	R	E	G	N
E	E	P	T	O	N	U	C	E	E	R	N	E	E	A	A	L	A	E	E
E	E	T	M	I	O	T	L	E	S	I	R	I	T	M	L	R	R	E	E
M	E	E	A	D	N	A	E	A	E	E	E	A	H	I	I	O	G	E	N
S	N	E	E	B	N	R	T	E	R	R	T	U	P	Q	L	O	N	I	
I	I	R	N	I	A	S	E	D	N	E	U	O	A	U	U	S	E	I	L
L	T	N	P	A	I	S	N	T	L	I	B	T	E	T	I	A	R	M	O
U	A	S	D	S	C	I	S	I	A	I	U	T	P	R	E	E	D	E	N
P	R	M	A	E	E	E	O	E	R	R	T	I	A	R	C	I	H	I	I
O	G	V	N	T	X	V	B	G	R	E	F	S	F	O	C	H	A	C	R
P	P	A	L	U	D	I	S	M	E	E	M	O	D	R	O	J	A	M	C
U	T	I	L	I	T	A	I	R	E	E	R	U	E	I	R	E	F	N	I

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS
MOTS FLECHES
HORIZONTALLEMENT
ALIERA - OEUVRE - ANNULANT - ATC - TIC - ROC - ERRER - ROMANCE - RA - REGAL - EPI-LEES - ANS - ANANES - NUI - MUTIN - TV - TEE - USER - OS - ETONNEES - HAIT - FAN - IMITER - CAFE - SPRINT - IRREEL - IFS - UNI - GROMMELES - APPARUE - LAC - ANE - REFU-GE - OR - TETER - HAVANE - PESERAS - GARDE
VERTICALEMENT
BLAIREAU - TRAINANTE - INCOGNITO - FRI-PEES - YEN - MAS - ENFER - TE - RURAL - MENA - EGARER - TALON - AU - ENSERRERA - ACCENTUE - PLOUF - DON - EPAISSIR - MEUH - ETE - INNE - MAIN - GAG - MU - RALA - RHIN - ELEVA - VER - EST - ATILA - AR - ARTERE - VOIE - FECOND - ECRASE - STRASS - REE.

MOTS CROISES
HORIZONTALLEMENT
1- ELECTROCHOC. 2- CESURE - OUI.
3- ROTIE - BLASE. 4- EN TSAR - SEC. 5- VITES-SES - AU. 6- INO - ESSIEU. 7- AN - ITEM.
8- SOSIES - SUER. 9- ESTE - ENTETE.
10- SASES - ESAU.
VERTICALEMENT
1- ECREVISSES. 2- LEONIN - OSA. 3- EST - TOASTS. 4- CUIE - NIES. 5- TRESSE. 6- RE - ASSISES. 7- BREST. 8- COL - SIESTE. 9- HUAS - EMUES. 10- OISEAU - ETA. 11- ECU - AREU.

4x4 Alimentation - Igloo
Incombustible - Pseudonyme

BIFFE-TOUT : MENDIANTS



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10 LE PHÉNOMÈNE MONDIAL DU DÉFI DE DANSE «WATER»



Une chorégraphie combinant pop, amapiano et de vrais éclats d'eau a totalement submergé les flux vidéo mondiaux. L'artiste sud-africaine Tyla a déclenché un raz-de-marée de mèmes et de reproductions sur les réseaux sociaux lors de ses performances en direct. Le défi consiste à reproduire ses mouvements de rythmes tout en se versant de l'eau fraîche dans la tête en pleine synchronisation avec le refrain du morceau. La tendance a accumulé des centaines de millions de vues. Le web est tombé sous le charme absolu du talent et de l'énergie de l'artiste. Les espaces de commentaires saluent une tendance rafraîchissante, rythmée et particulièrement esthétique, les internautes se réjouissant de voir les sonorités et les danses africaines modernes obtenir une vitrine mondiale majeure.

9/10 L'INCROYABLE PHÉNOMÈNE DES VIDÉOS DE «NETTOYAGE DE PISCINES ABANDONNÉES»

La restauration de bassins d'eau insalubres s'est imposée comme le nouveau genre de divertissement hypnotique des plateformes. Des professionnels partagent des vidéos d'eux en train de nettoyer bénévolement des piscines laissées à l'abandon depuis des années, remplies d'eau verte et de boue. Le processus, filmé en accéléré et mettant l'accent sur les bruits texturés des brosses et des nettoyeurs haute pression, montre le bassin retrouver sa blancheur étincelante d'origine en quelques minutes. Avec plus d'un million de vues, les spectateurs qualifient massivement ces capsules de profondément satisfaisantes et thérapeutiques. Le consensus général dans les commentaires souligne que regarder un espace hautement chaotique et sale retrouver une clarté et un ordre parfaits procure un sentiment d'apaisement psychologique immédiat.

8/10 LE DÉFI CRÉATIF DU «WINDOW PAINTING»

Les vitres des salons et des chambres se transforment en de véritables toiles de musée éphémères grâce aux réseaux. Lancé par des illustrateurs indépendants, ce défi pousse les internautes à utiliser des feutres à la craie liquide effaçables pour dessiner d'immenses paysages transparents, des motifs floraux ou des personnages de dessins animés directement sur leurs fenêtres, en jouant avec la lumière du soleil et le décor réel de la rue en arrière-plan. L'accueil est extrêmement positif et inspirant pour les communautés créatives. Les abonnés saluent le talent des artistes amateurs et se réjouissent de voir une tendance qui encourage l'art fait main et la décoration d'intérieur éphémère, incitant de nombreux adolescents à tester leur propre imagination sur les vitres de leur chambre. Une publication sur le sujet a été vue plus d'un million de fois.

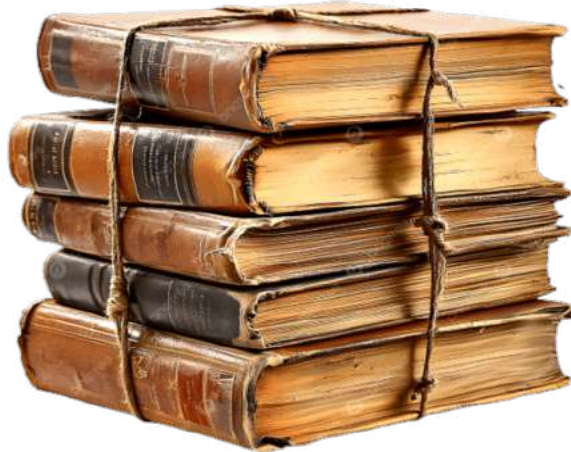
7/10 LA TENDANCE DE LA «RESTAURATION DE PELUCHES D'ENFANCE»

Le nettoyage minutieux de vieux doudous abîmés cartonne auprès des amateurs de contenus satisfaisants. Des ateliers spécialisés partagent des vidéos montrant le sauvetage de peluches usées par des décennies d'utilisation. Le processus, filmé en gros plan et sans aucune musique de fond, montre le découpage délicat, le lavage intense de la fourrure, le remplacement du rembourrage et les coutures de finition, redonnant au jouet son aspect d'usine. Avec plus de 600k vues, les utilisateurs qualifient massivement ces capsules de hautement thérapeutiques et émouvantes. Le consensus général dans les commentaires souligne que voir un symbole d'enfance maltraité par le temps retrouver sa perfection d'origine procure un profond sentiment d'apaisement psychologique.

6/10 «JOHN CENA JOUANT DE LA FLûTE INVISIBLE»

Une courte séquence humoristique extraite d'une promotion télévisée est devenue le mème officiel du sabotage. On y voit le célèbre catcheur et acteur américain mimer de manière très sérieuse et concentrée le fait de jouer de la flûte traversière, alors qu'un son de flûte totalement faux, strident et désaccordé est ajouté au montage. Les internautes utilisent ce visuel pour illustrer le moment où ils gâchent une situation parfaite. Avec plus d'un demi-million de vues, le public adore l'autodérision brute et l'expressivité comique de l'athlète. Les commentaires l'associent massivement à des maladroitures de la vie quotidienne (comme rater une recette de cuisine simple ou bafouiller lors d'une réunion), tournant le sentiment d'échec en pure comédie de situation.

5/10 LE GRAND RETOUR DES «LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE OUBLIÉS»



Une vague de partages culturels redéfinit la manière dont les internautes redécouvrent la littérature papier. Le concept impose à des utilisateurs de se rendre dans de vieilles bibliothèques publiques pour dénicher des livres empruntés pour la dernière fois il y a plusieurs décennies. Ils filment les fiches de prêt en carton jaunies, lisent les annotations laissées par de parfaits inconnus dans les marges et partagent les résumés des histoires oubliées. Avec plus d'un demi-million de vues, l'accueil est empreint d'une douce mélancolie et d'une grande curiosité. Les internautes saluent un format poétique qui pousse les jeunes générations à fréquenter à nouveau les espaces de lecture réels, les commentaires célébrant le lien invisible qui unit les lecteurs à travers les époques.

4/10 LE MÈME HISTORIQUE DU «GRUMPY CAT»

Une petite chatte souffrant de nanisme félin est entrée à jamais dans l'histoire de la culture web mondiale. Baptisée Tardar Sauce, mais mondialement connue sous le nom de «Grumpy Cat», l'animal a captivé les réseaux sociaux grâce à son expression faciale boudeuse permanente. Son image a donné naissance à une décennie de mèmes textuels pour exprimer le cynisme, le refus ou la mauvaise humeur face à une situation du quotidien. Avec plus d'un demi-million de vues, le web voue un respect immense à cette figure fondatrice de l'humour félin numérique. Les internautes partagent régulièrement des hommages nostalgiques, s'accordant à dire dans les commentaires que sa moue unique a façonné les bases mêmes de la caricature de réaction qui régit les réseaux aujourd'hui.

3/10 LA FOLIE CULINAIRE DE LA TENDANCE DU «SMASHED CROISSANT»



Une astuce de boulangerie insolite a provoqué un raz-de-marée gourmand sur les fils d'actualité Instagram. Le concept consiste à prendre un croissant pur beurre traditionnel, à l'aplatir complètement à l'aide d'un rouleau à pâtisserie ou d'une poêle lourde, puis à le faire griller à la poêle avec un filet de miel jusqu'à obtenir une texture de galette croustillante et caramélisée. Les vidéos de dégustation montrant le glaçage craquant accumulent plus de 400k vues. Les amateurs de pâtisserie se sont donné à cœur joie pour tester la recette. Bien que les puristes de la gastronomie traditionnelle crient au sacrilège dans les commentaires, l'avis général valide une idée de génie rapide, originale et parfaite pour revisiter les viennoiseries de la veille.

2/10 LE DÉFI VISUEL DU «CAR COLOR MATCHING»

Un jeu d'observation tout simple transforme les trajets du quotidien en divertissement viral. Le concept impose à un créateur de contenu de se filmer en train de marcher dans la rue, tenant un objet coloré à la main (une canette de soda, un fruit ou un vêtement). L'objectif est de trouver et de toucher, en moins de 60 secondes chrono, une voiture garée possédant exactement la même teinte de couleur précise, menant à des courses frénétiques amusantes. Avec plus de 60k vues, les spectateurs adorent la légèreté et l'aspect ludo-éducatif de ces capsules courtes. Les espaces de commentaires regorgent de défis dérivés, le public saluant un format inoffensif, dynamique et divertissant qui redonne un brin de magie et de jeu aux déplacements ordinaires de la vie urbaine.

1/10 «WILLEM DAFÖE REGARDANT LE CIEL AVEC EFFROI»

Une scène dramatique du film At Eternity's Gate s'est imposée comme le mème officiel de la panique face au futur. On y voit l'acteur, incarnant le peintre Vincent van Gogh, lever les yeux vers le ciel avec un visage déformé par une terreur, une incompréhension et une détresse absolues. Avec plus de 40k vues, les internautes utilisent ce même visuel pour illustrer le moment exact où ils réalisent qu'une catastrophe imminente arrive ou qu'ils ont commis une erreur irréparable. Le public adore l'intensité dramatique insensée de ce format de réaction. Les commentaires l'associent de manière hilarante à des paniques du quotidien (comme oublier d'éteindre le four avant de partir ou voir son téléphone glisser vers le sol), transformant le grand jeu dramatique en comédie virale.

ALGÉRIE-MALI

LE PARI D'UN NOUVEAU DÉPART

La coopération sécuritaire et économique est au cœur de la visite de Sifi Ghrieb à Bamako.

Après plusieurs mois de tensions, Alger et Bamako semblent désormais résolus à tourner la page et à renouer un dialogue régulier, fondé sur le respect mutuel et la préservation des intérêts communs. La visite officielle du Premier ministre, Sifi Ghrieb, à Bamako, annoncée pour le 14 septembre par la Primature malienne, s'inscrit dans cette dynamique de rapprochement. «À l'invitation du Premier ministre malien, le général de division Abdoulaye Maïga, Sifi Ghrieb se rendra dans la capitale malienne à la tête d'une importante délégation. Il sera porteur d'un message du président Abdelmadjid Tebboune à son homologue malien, le général d'armée Assimi Goïta, président de la Transition et chef de l'État», précise le communiqué de la Primature. Cette visite intervient dans le prolongement de celle effectuée à Alger, le 24 août dernier, par Abdoulaye Maïga. Reçu par le président Tebboune et par son homologue algérien, Sifi Ghrieb, le responsable malien avait alors engagé une séquence diplomatique destinée à relancer les relations bilatérales.

UN DIALOGUE DIRECT À RECONSTRUIRE
À Bamako, le Premier ministre sera reçu par le président de la Transition et aura une séance de travail avec son homologue malien, précise le communiqué. Les deux responsables auront ainsi l'occasion de poursuivre le dialogue engagé et d'examiner les moyens de redynamiser la coopération entre les deux pays. La reprise de ce dialogue intervient alors que la Grande commission de coopération mixte algéro-malienne, après près d'une décennie d'interruption, retrouve également une place centrale dans les relations bilatérales. Sa dernière session remontait à novembre 2016. La réactivation de cet instrument de coopération traduit la volonté des deux parties de rétablir des mécanismes réguliers de



concertation et de donner un contenu concret au rapprochement politique. Alger et Bamako affichent, désormais, leur volonté de consolider leurs relations dans les domaines d'intérêt commun, au bénéfice de leurs deux peuples, dans un esprit de bon voisinage, de fraternité et de solidarité.

LA SÉCURITÉ, UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE
Dans l'espace sahélo-saharien, la dimension sécuritaire constitue naturellement l'un des principaux enjeux du rapprochement. L'Algérie et le Mali partagent une longue frontière dans une région confrontée à la persistance du terrorisme, au trafic d'armes et de stupéfiants, à la criminalité organisée et aux mouvements illicites. Ces menaces ne connaissant pas les frontières, leur traitement nécessite des mécanismes de concertation et une coordination entre les pays concernés. La reprise du dialogue entre Alger et Bamako pourrait ainsi contribuer à renforcer les échanges sur les questions sécuritaires et à rechercher des réponses

communes aux défis qui affectent l'ensemble de la région. Pour les deux pays, l'enjeu dépasse d'ailleurs le seul cadre bilatéral. Le Sahel constitue aujourd'hui un espace stratégique où se croisent de nombreux intérêts régionaux et internationaux. Dans ce contexte, la stabilité de la région et la capacité de ses États à coordonner leurs efforts représentent un enjeu majeur.

DE NOUVEAUX LEVIERS ÉCONOMIQUES
Le rapprochement ne se limite, toutefois, pas à la sécurité. La coopération économique et commerciale devrait également occuper une place importante dans les discussions. La précédente session de la Grande commission mixte avait permis la conclusion de plusieurs accords dans des secteurs aussi divers que l'énergie, le pétrole et le gaz, la recherche géologique et minière, les ressources en eau, la santé, l'agriculture, l'emploi, le commerce, la solidarité nationale et la culture. La relance de ces mécanismes pourrait permettre d'actualiser certains accords et d'ouvrir la voie à de nou-

velles conventions sectorielles. La présence d'hommes d'affaires au sein de la délégation algérienne devrait également donner une dimension économique à la visite. Parmi les perspectives évoquées figure le développement de l'axe Alger-Tamanrasset-Gao-Bamako en corridor économique régional. Le renforcement des infrastructures routières, des postes frontaliers, des plateformes logistiques, des télécommunications, de l'énergie et des transports, ainsi que la facilitation des procédures douanières, pourraient contribuer à accroître les échanges entre les deux pays. À terme, cet axe pourrait également ouvrir des perspectives vers d'autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, donnant au Sud algérien un rôle accru d'interface commerciale entre la Méditerranée et l'espace sahélien.

TRANSFORMER LE RAPPROCHEMENT EN RÉSULTATS

La visite de Sifi Ghrieb constitue ainsi une nouvelle étape dans le processus de réchauffement des relations algéro-maliennes. Pour Alger comme pour Bamako, l'objectif est désormais de traduire le rapprochement politique en coopération concrète. La relance du dialogue sécuritaire, la réactivation des échanges économiques et commerciaux et l'instauration de mécanismes permanents de concertation pourraient constituer les premiers signes de ce nouveau départ. Après une période de brouille, les deux pays mettent ainsi en avant leurs intérêts communs, leur proximité géographique et la nécessité de préserver leurs relations dans un cadre fondé sur le respect de la souveraineté et des intérêts de chacun. L'ambition affichée est désormais de renouer les fils du dialogue et de construire, progressivement, un partenariat à même de contribuer à la stabilité et au développement de l'espace sahélo-saharien.

S. M.

TROIS RÉSEAUX CRIMINELS DÉMANTELÉS ET 30 KG DE COCAÏNE SAISIS
Un autre coup dur pour les narcotrafiquants

Les services de la Sûreté nationale ont démantelé trois réseaux criminels organisés transfrontaliers s'adonnant à la contrebande et au trafic de drogues, et saisi près de 30 kg de cocaïne en provenance du Maroc, a indiqué, jeudi, un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Le Service central de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants (SCLTIS), ainsi que son service opérationnel régional

à Tlemcen, ont procédé au «démantèlement de trois réseaux criminels organisés transfrontaliers impliqués dans la contrebande et le trafic illicite de stupéfiants, et à la saisie de près de 30 kg de cocaïne et plus de 53 kg de kif traité en provenance du Maroc», précise le communiqué. La première opération, menée par le SCLTIS, a permis de «saisir 29,620 kg de cocaïne à Blida, soigneusement dissimulés à l'inté-

rieur d'un camion». De son côté, le Service régional de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants de Tlemcen a «déjoué une tentative d'acheminement de deux cargaisons de kif traité en provenance du Maroc, et saisi plus de 53 kg de cette substance». Les opérations, menées sous la supervision des parquets territorialement compétents, ont également permis «l'arrestation de 16 individus appartenant à ces réseaux crimi-

nels et la récupération de 11 véhicules de différentes catégories et types, dont un camion». Les suspects ont été présentés devant les procureurs de la République près le pôle pénal spécialisé du tribunal de Sidi M'hamed à Alger, ainsi que devant les tribunaux de Bab El-Assa et de Maghnia, dans la wilaya de Tlemcen, conclut le communiqué.

APS

Besoin d'une voiture fiable à un prix abordable ?

MLV Location de Voiture vous propose des véhicules adaptés à vos besoins, avec des tarifs compétitifs et des offres spéciales réservées aux entreprises.

Location de véhicules avec ou sans chauffeur

Service de chauffeur disponible pour vos déplacements professionnels, personnels, transferts et autres besoins.

MLV LOCATION
DE VOITURE
DRARIA ALGER



Que ce soit pour vos déplacements personnels, professionnels ou pour vos besoins d'entreprise, profitez d'un service de location simple, pratique et accessible.

Adresse : Draria, Alger

Téléphone / WhatsApp / Viber : 0792 68 08 24
Email : mohamedchakibmehalla47@gmail.com
MLV Location de Voiture — Votre mobilité, notre priorité !
Des prix abordables • Des offres avantageuses •
Des offres spéciales entreprises • Avec ou sans chauffeur.